



LA MÉTÉO: ENSOLEILLÉ, PASSAGES NUAGEUX.
MINIMUM: - 20°, MAXIMUM: - 12°.
DEMAIN: BEAU. DÉTAILS PAGE A 2

L'Entre-Côte
VIN SEC
ROUGE ET BLANC

35cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Ailleurs au Québec: 50 cents, Îles de La Madeleine: 90 cents

Hausse d'impôts de \$1,5 milliard

■ Surtaxe de 3 % pour tous les particuliers

■ Hausse de la taxe de vente de 1 %

■ Le déficit sous la barre des \$30 milliards

■ Les dépenses réduites de \$670 millions

Les faits saillants

OTTAWA — Voici les faits saillants du budget déposé hier par le ministre des Finances, M. Michael Wilson:

■ surtaxe de trois p. cent de l'impôt fédéral de base sur le revenu de tous les contribuables, à compter du premier juillet 1986;

■ surtaxe de trois p. cent touchant toutes les sociétés à compter du premier janvier 1987;

■ hausse de la taxe fédérale de vente de un p. cent à compter d'avril prochain;

■ augmentation des droits et taxes d'accise sur l'alcool et le tabac de quatre et six p. cent respectivement à compter de minuit, hier;

■ réduction de \$300 millions des dépenses discrétionnaires pour l'exercice 1986-87 dans tous les ministères de l'administration fédérale, ce qui représente une baisse de deux p. cent, à l'exception du ministère de la Défense nationale et de l'aide à l'étranger;

■ la croissance du programme d'aide à l'étranger sera réduite de \$1,5 milliard au cours des cinq prochaines années;

■ le budget de la Défense nationale sera diminué de un p. cent par un au cours des deux prochaines années.

voir FAITS en A 2

OTTAWA — M. Michael Wilson, ministre des Finances, a jugé que la meilleure façon de réduire le déficit fédéral était de hausser les impôts directs de tous les contribuables et de mettre à contribution encore une fois les fumeurs et les buveurs.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

Au cours des 12 prochains mois, le trésor fédéral ira chercher \$1,5 milliard dans le portefeuille des Canadiens et des entreprises privées. Ce fardeau fiscal s'ajoute aux \$2 milliards d'impôts supplémentaires que le ministre a déjà annoncés en mai dernier.

« Le message que j'ai à vous transmettre aujourd'hui est sérieux et, sous bien des aspects, peu agréable », a déclaré le ministre Wilson dès le début de son discours, hier, en signe d'avertissement.

Plus tard, en conférence de presse, le ministre a justifié son recours massif aux impôts en disant que le taux d'épargne était très élevé au Canada.

L'effort des contribuables et des sociétés est en fait deux fois plus important que le programme de réduction de dépenses mis en place par le gouvernement conservateur. Les compressions budgétaires dévoilées pour la prochaine année représenteront une économie nette de \$670 millions.

Le cabinet Mulroney n'a rien

prévu de neuf pour la création directe d'emplois. En fait, les programmes de création d'emplois et ceux qui visent la formation des travailleurs diminueront de \$100 millions. La philosophie de M. Wilson est que le secteur privé fournira les nouveaux emplois nécessaires pour faire diminuer le taux de chômage.

La surtaxe de 3 %

La mesure la plus spectaculaire du deuxième budget Wilson est la surtaxe de trois p. cent qui a été décrétée sur les revenus de tous les particuliers. La mesure prend effet le premier juillet prochain. Pour un célibataire gagnant \$40 000, la hausse d'impôt sera de \$213 tandis qu'une personne mariée avec deux enfants devra déboursier \$177 de plus.

C'est la deuxième hausse d'impôts consécutive. L'an dernier, ces mêmes Canadiens avaient vu leurs impôts augmenter de \$146 et \$245 respectivement.

La taxe de vente

La taxe fédérale de vente sera accrue d'un p. cent à partir d'avril prochain. La taxe sera donc de huit p. cent sur les matériaux de construction, de quinze p. cent sur les tabacs et alcools et de 12 p. cent sur tous les autres produits imposables. Ainsi, le paquet de 25 cigarettes coûtera cinq cents de plus et la caisse de bière de 24 bouteilles, six cents.

Par contre, le ministre Wilson

voir IMPÔTS en A 2



Le ministre Wilson: un message « sérieux et peu agréable ».

photolaser CP

LE BUDGET FAISAIT PEUR...

60 retraites anticipées à la Ville de Montréal

Avant même que le budget fédéral soit rendu public, une soixantaine d'employés de la Ville de Montréal, surtout des policiers et des pompiers, ont

ANDRÉ CÉDILOT
et MARTHA GAGNON

avancé l'heure de la retraite, craignant de perdre d'importants avantages pécuniaires accumulés tout au long de leur carrière. La plupart ont quitté le travail au cours des derniers jours. Cette psychose, affirmation, a eu aussi des effets dans l'entreprise privée.

Selon le directeur du Service du personnel de la Ville de Montréal et le président de l'Association des retraités de la police de la CUM, les rumeurs qui ont circulé avant le dévoilement du budget ont créé un climat de

panique chez plusieurs employés qui s'approprient à prendre leur retraite. « Il est dangereux pour un gouvernement de laisser circuler toutes sortes d'informations avant même la présentation d'un budget... », déplore Jacques Perron, de la caisse de retraites des policiers.

La peur s'est notamment emparée des membres de la haute direction du Service des incendies: six ont remis leur démission depuis un mois, dont le directeur Raymond Legault, 53 ans, et son bras droit Serge Beaubien, 51 ans. « J'étais prêt à manger du feu jusqu'à 60 ans, mais je ne pouvais perdre les avantages durement gagnés pendant 31 ans de travail. Je quitte à regret... », a confié l'assistant directeur Beaubien, en pliant bagage, hier après-midi.

voir RETRAITES en A 2



JE SAIS... LES
LENDemainS DU BUDGET
ON SE SENT TOUJOURS
UN PEU RÉTRÉCI, UN
PEU MINABLE ET
ASSÉCHÉ. MAIS APRÈS
ON S'HABITUE!

La surtaxe de 3 p. cent va faire mal aux particuliers

□ FUMEURS ET BUVEURS PASSENT ENCORE UN MAUVAIS QUART D'HEURE

OTTAWA — M. Michael Wilson, ministre des Finances, a finalement choisi d'assommer les Canadiens à grands coups de taxes et surtaxes pour régler les problèmes financiers du gouvernement.

CLAUDE PICHER

De toutes les mauvaises nouvelles annoncées hier, celle qui fera sans doute le plus mal aux contribuables est l'imposition d'une surtaxe de 3 p. cent, pour tous les particuliers. Cette surtaxe entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain. Son impact sera d'autant plus lourd qu'elle vient s'ajouter aux surtaxes déjà annoncées en mai dernier.

Concrètement, l'effet combiné de ces surtaxes, pour l'année 1986, sera le suivant:

■ Tous les contribuables dont l'impôt fédéral de base est inférieur à \$6 000 se verront simplement imposer la surtaxe de 3 p. cent pour les six derniers mois de l'année. Il s'agit ici de contribuables dont les revenus bruts annuels sont inférieurs à \$35 000 ou \$40 000 (cela peut varier en fonction des exemptions et déductions). Pour un célibataire ga-

gnant \$30 000 bruts, cette surtaxe représente une hausse d'impôt d'environ \$140 par année.

■ Pour les contribuables dont l'impôt fédéral de base se situe entre \$6 000 et \$15 000, c'est-à-dire ceux qui gagnent, approximativement, entre \$40 000 et \$80 000 bruts, il y aura surtaxe de 5 p. cent pour les six premiers mois de l'année, tel que décidé dans le budget de mai dernier, et de 8 p. cent pour le reste de l'année, soit, en moyenne, une hausse de 6,5 p. cent. Pour un célibataire gagnant \$50 000 bruts, l'effet combiné de ces deux surtaxes représente un déboursé additionnel d'environ \$420.

■ Enfin, pour les contribuables à hauts revenus, dont l'impôt fédéral de base dépasse \$15 000 (ce qui correspond à un revenu brut de \$80 000), la surtaxe est de 10 p. cent pour les six premiers mois, puis elle passera, à compter du 1^{er} juillet, à 13 p. cent, pour une moyenne annuelle de 11,5 p. cent. Cela représente, toujours dans le cas d'un contribuable considéré comme célibataire, une augmentation d'impôt d'environ \$1 600.

voir SURTAXE en A 2

SOMMAIRE

Annonces classées E 4, F 1 à F 6, G 3, G 4
Arts et spectacles..... cahier C
— Horaires..... G 2
Bandes dessinées..... F 5
Décès, naissances, etc..... G 5
Économie..... E 1 à E 9
Êtes-vous observateur?..... F 3
FEUILLETON..... F 2
Horoscope..... F 4
Le monde..... G 1, G 2
Mots croisés..... G 3
« Mot mystère »..... F 4
Quoi faire aujourd'hui..... G 2
Télévision..... C 1
Vivre aujourd'hui..... D 1 à D 3
— Décoration..... D 1 à D 3
— Vacances-Voyage..... E 10

TABLOID SPORTS

Mots croisés..... 12
Réjean Tremblay..... 5
Tom Lapointe..... 6
Yves Létourneau..... 15

Corazon Aquino entreprend une oeuvre de réconciliation nationale

d'après AFP, Reuter et AP

MANILLE — Au lendemain d'une victoire accueillie avec satisfaction dans presque toutes les capitales du monde, la présidente Corazon Aquino a formé hier son gouvernement et a entrepris sans délai une oeuvre de réconciliation nationale et de redressement qui s'annonce ardue. De son côté, l'ex-président Ferdinand Marcos et sa suite de 89 personnes sont arrivés hier à Hawaï pour y résider au moins temporairement.

Promettant aux Philippines une ère de réconciliation pour panser les plaies ouvertes par 20 années de dictature, Mme Aquino a indiqué que son pardon s'étendait à M. Marcos, qu'elle accuse du meurtre de son mari

Benigno en 1983, et qu'elle ne tenterait pas d'obtenir son extradition.

Elle a également déclaré qu'elle allait appeler à un cessez-le-feu les quelque 10 000 guérilleros communistes de la Nouvelle Armée du Peuple (NPA) et a promis de respecter jusqu'à leur expiration en 1991 les termes des accords de bail concernant les deux bases militaires américaines aux Philippines, tout en gardant ses « options ouvertes ».

La nouvelle présidente a confirmé son colistier à l'élection présidentielle, M. Salvador

Autres informations
en page G 1

Laurel, au poste de premier ministre et de ministre des Affaires étrangères, M. Juan Ponce Enrile, l'un des deux artisans de la révolte contre Marcos, demeure à son poste de ministre de la Défense, avec sous ses ordres son allié, le général Fidel Ramos, promu chef d'état-major des forces armées, en remplacement du général Fabian Ver, qui a suivi M. Marcos en exil.

M. Laurel avait estimé mardi soir que 90 p. cent des rebelles communistes allaient quitter le maquis. Il a annoncé une prochaine amnistie générale pour tous les prisonniers politiques et hors-la-loi, y compris les membres de la NPA, branche armée du Parti communiste philippin.

voir AQUINO en A 2



Mme Corazon Aquino

photolaser Reuter

Vous voulez acheter ou vendre une maison...et vous avez des questions...
Appelez des connaisseurs.



842-5011

ROYAL LePAGE

C'EST BON DE CONNAÎTRE DES CONNAISSEURS

IMPÔTS

SUITE DE LA PAGE A 1

accordera un crédit de taxe remboursable pour les familles à revenu modeste, celles qui gagnent \$15 000 et moins. Le crédit est de \$50 par adulte et de \$25 par enfant.

Les entreprises privées participeront aussi à la baisse du déficit et leurs impôts seront augmentés de \$380 millions. La fiscalité des sociétés sera toutefois simplifiée et le ministre a annoncé un document d'étude pour la fin de l'année afin de continuer l'effort de simplification au cours des prochaines années.

Les compressions

Le programme de compressions budgétaires affecte tous les ministères alors qu'il leur est demandé de réduire les dépenses non statutaires (appelées aussi discrétionnaires) de deux p. cent de façon générale. La cure d'amalgamisme s'élèvera à \$500 millions.

D'autres coupures dans le ministère de la Défense nationale et dans le budget de l'aide à l'étranger, ajoutées à la privatisation de sociétés de la Couronne, porteront les économies nettes dans les dépenses de l'État à \$670 millions.

Le budget total de l'administration fédérale atteindra \$116,7 milliards pour l'année 1986-87, tandis que les revenus totaux se-

ront de \$81,3 milliards. Pour la première fois en trois ans, le déficit sera sous la barre des \$30 milliards pour se fixer à \$29,8 milliards.

L'an prochain, le déficit baissera à \$28 milliards et le ministre Wilson espère que, dans quatre ans, celui-ci tombera à \$22 milliards.

Le ministre des Finances a fait également le ménage dans certaines échappatoires fiscales. Notamment, les revenus d'intérêt des bons du Trésor devront être déclarés et les avantages consentis aux sociétés en commandite seront réduits considérablement.

L'opposition

L'opposition libérale et néo-démocrate a fustigé le deuxième budget conservateur en le qualifiant de « réactionnaire » parce qu'il s'en prend surtout aux familles à revenu moyen et qu'il augmente les taxes pour une deuxième année de suite.

Enfin, plusieurs des rumeurs pré-budgétaires se sont avérées sans fondement. Ainsi, la déduction de \$1 000 sur les revenus de placement, tels les dividendes et les intérêts, est demeurée intacte. L'exemption sur le gain de capital de \$500 000 sera maintenue.

Finalement, la plus grande surprise du second budget Wilson a sans doute été le fait qu'il n'y a pas eu de hausse de taxe sur le litre d'essence.

dont le revenu net est inférieur à \$15 000;

■ aide de \$65 millions versée cette année aux agriculteurs;

■ programme de \$125 millions sur quatre ans pour les travailleurs âgés mis à pied;

■ le déficit atteindra \$29,8 milliards en 1986-87 comparativement à \$34 milliards l'an dernier;

■ les salaires des députés, ministres et sénateurs seront réduits de \$1 000 cette année.

SURTAXE

SUITE DE LA PAGE A 1

C'est devenu un classique à chaque budget, et celui-ci n'y échappe pas: fumeurs et buveurs passent encore un mauvais quart d'heure. Les taxes et droits d'accise sur le tabac et l'alcool subissent des hausses respectives de 4 et de 6 p. cent. Cela signifie 12 cents de plus pour une bouteille de spiritueux, 6 cents de plus pour une caisse de 24 bouteilles de bière, ou 4,5 cents de plus pour un paquet de 25 cigarettes.

La taxe fédérale de vente subit quant à elle sa deuxième hausse en moins d'un an. M. Wilson avait déjà annoncé une

hausse d'un point de pourcentage en mai. Il a annoncé une nouvelle hausse, identique, hier, ce qui a pour effet de faire passer la taxe de vente fédérale à 8 p. cent sur les matériaux de construction, 15 p. cent sur les tabacs et alcools, et 12 p. cent sur les autres articles imposés. Les consommateurs devront, en bout de ligne, payer la note, même s'ils ne ressentiront pas directement l'impact de ces hausses, la taxe de vente fédérale étant déjà incluse dans le prix des articles qu'ils achètent.

La taxe sur les transports aériens, de son côté, passe de 9 à 10 p. cent, à compter du 1er mai pour les billets vendus au Canada, et du 1er août pour les bil-

lets vendus à l'étranger. La taxe sur les vols intérieurs est toutefois plafonnée à \$50.

Wilson colmate les « brèches »

Le budget déposé hier sonne également le glas pour de nombreux contribuables qui profitaient de « brèches » fiscales. Le ministre, ici, ne décrète pas vraiment de hausses d'impôt, il se contente de serrer la vis en introduisant des interprétations plus dures des lois fiscales. En définitive, cela revient un peu au même, puisque les revenus de l'État en seront augmentés d'autant!

Ainsi, l'impôt faisait en quelque sorte un cadeau aux nouveaux mariés, en permettant à

l'un des conjoints de réclamer l'exemption de personne mariée pour toute une année, même si le mariage avait lieu le 31 décembre. M. Wilson met fin à cela: désormais, l'exemption sera calculée en fonction du revenu du conjoint pour toute l'année.

D'autre part, les détenteurs de bons du Trésor devront fournir leur numéro d'assurance sociale aux courtiers ou négociants qui s'occupent du commerce de ces titres. En clair, cela veut dire que les détenteurs de bons du Trésor, qui échappaient jusqu'à maintenant à l'obligation de déclarer les revenus de ce placement, devront le faire. Cette mesure entre en vigueur le 1er janvier 1987.

RETRAITES

SUITE DE LA PAGE A 1

Il a pris sa décision lundi après avoir consulté un fiscaliste et un avocat qui lui ont fortement conseillé de démissionner avant l'entrée en vigueur des nouvelles mesures budgétaires. C'était le principal sujet de conversation depuis une semaine entre les membres de l'état-major. « J'ai pris une chance. Je verrai ce soir (en parlant d'hier) si j'ai eu raison. »

M. Beaubien ne voulait pas que le gouvernement gruge les économies de la banque de journées de maladie qui représentaient quelque \$110 000. Il pensait perdre au moins \$62 000 advenant l'imposition d'une taxe. Il a plutôt choisi de réinvestir cet argent immédiatement dans un REER et dans un régime de rentes différées avant que les modalités ne soient changées.

Il avait la mine basse et essayait de se convaincre qu'il avait agi sagement. « J'ai bon espoir de me dénicher une place dans un autre service d'incendie », a-t-il dit, ajoutant qu'il avait même reçu une offre d'emploi d'un haut placé du gouvernement fédéral. « Ce qui est loufoque, c'est que le gouvernement qui m'a obligé à prendre ma retraite risque de me réengager dans quelques mois. »

Son départ coïncide avec la nomination du nouveau directeur Yvon Bineau au Service d'incendie de Montréal. Bien que déçu de ne pas avoir obtenu ce poste, M. Beaubien assure que cela n'a rien à voir avec son départ. « Si j'étais fâché, je ne prendrais pas une journée de congé, comme c'est le cas, pour initier mon successeur », a-t-il dit.

Le directeur du Service du personnel de la Ville de Montréal, Gérard Perron, affirme qu'une trentaine d'employés, surtout des Travaux publics, ont aussi avancé leur retraite de quelques mois à cause du budget Wilson.

À l'Association des retraités de la police de la CUM, on a tenté de rassurer les membres en les invitant à ne pas réagir trop hâtivement, surtout s'ils devaient attendre plus d'une année avant de prendre leur retraite. Une quinzaine ont quand même quitté le service.

À la Commission des écoles catholiques de Montréal, M. André Séguin, du Service du personnel, dit ne pas avoir eu de telles demandes.



Bras droit du directeur du Service des incendies, Serge Beaubien, 51 ans, était « prêt à manger du feu jusqu'à 60 ans. Mais je ne pouvais perdre les avantages durement gagnés pendant 31 ans de travail... »

photo René Picard, LA PRESSE

AQUINO

SUITE DE LA PAGE A 1

Pendant ce temps, à Manille, l'heure est à la normalisation et les nouvelles autorités s'attachent à ramener le calme. Les enseignants ont été invités à reprendre les cours et les fonctionnaires à retourner à leur travail. Toutefois, la télévision a brièvement mentionné la présence dans les rues de Manille de bandes armées fidèles à Marcos qui seraient décidées à abattre Mme Aquino. Le ministre de la Défense Enrile a appelé les partisans de Marcos « qui continuent à combattre » à se rendre.

Un porte-parole militaire a annoncé que des barrages routiers et des « barricades humaines » avaient été mis en place dans la région de Luzon pour empêcher la progression de partisans de Marcos apparemment en marche vers Manille.

Les milieux d'affaires ont salué le changement de régime: la bourse des valeurs a opéré un sensible redressement tandis que le peso philippin montait.

Toutefois, la nouvelle équipe dirigeante devra affronter des problèmes criants. Les Philippines ont une dette extérieure de \$25 milliards, un taux de chômage énorme et une inflation menaçante. Pour restaurer la confiance, le gouvernement va devoir agir en priorité et vite sur l'industrie et l'agriculture.

Sur le plan social, Mme Aquino devra réduire l'éventail des revenus qui va de 1 à 30. Il lui restera en outre à lutter contre une corruption qui a pris rang de tradition.

Sur le plan politique, des tensions pourraient apparaître entre la présidente et les responsa-

bles de l'armée, M. Enrile et le général Ramos, si « Cory » veut découvrir les responsables de l'assassinat de son mari, estiment les observateurs. L'enquête pourrait en effet impliquer certains membres de l'establishment militaire.

Pour l'instant, de puissants secours extérieurs semblent acquis, l'accession au pouvoir de Mme Aquino ayant été saluée pratiquement partout dans le monde, en dépit d'une certaine réserve de l'URSS.

Les États-Unis, qui ont joué un rôle prépondérant en exerçant une pression énergique sur Marcos pour qu'il s'en aille, ont réaffirmé hier leur désir de coopérer avec le nouveau gouvernement philippin, une volonté qui pourrait se traduire rapidement par une augmentation de l'assistance économique et militaire américaine à Manille. Le porte-parole de la Maison-Blanche a précisé que M. Philip Habib, l'ambassadeur spécial du président Reagan, attendu incessamment à Manille, s'était rendu aux Philippines « pour oeuvrer utilement » afin d'aider les Philippines à « faire face aux problèmes de redressement économique et de sécurité nationale ». À cet effet, a dit M. Larry Speakes, il dispose d'un « mandat étendu ».

Le pape Jean-Paul II, pour un, a lancé un appel à l'union des Philippines, en majorité catholiques. L'Eglise locale avait fermement soutenu Aquino.

Contrairement à Moscou et Hanoi, la Chine a salué l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Mme Aquino et espère la poursuite du développement des relations entre les deux pays, ce qui semble être une reconnaissance de facto du nouveau régime philippin.

Cette aide, annoncée hier par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Yvon Picotte, est disponible pour les organismes publics et parapublics.

\$5 000 pour la Saint-Jean

Le gouvernement libéral offre une assistance financière maximale de \$5 000 en guise d'aide aux organisateurs de manifestations locales pour la fête nationale du Québec.

Le Lotto 6/49 11 15 26 33 40 49 (38)
Tirage d'hier

La Quotidienne
Tirage d'hier

à trois chiffres
334

à quatre chiffres
2978

LA MÉTÉO

Jeudi 27 février 1986
AUJOURD'HUI: Min.: -20° Max.: -12°
ENSEMBLE AVEC PASSAGES
NUAGEUX EN FIN DE JOURNÉE.

DEMAIN: BEAU.

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-28	-12	Ensol., nuag.
Outaouais	-20	-12	Ensol., nuag.
Laurentides	-25	-12	Ensol., nuag.
Cantons de l'Est	-22	-10	Nuag., neige
Mauricie	-20	-12	Ensol., nuag.
Québec	-22	-10	Nuag., neige
La Côte-Saint-Jean	-20	-8	Nuag., neige
Rimouski	-14	-6	Nuag., neige
Gaspésie	-14	-6	Nuag., neige
Bas-Caraïbe	-13	-6	Nuag., neige
Sept-Îles	-13	-6	Nuag., neige

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	1	14	
Edmonton	1	7	
Regina	-5	5	
Winnipeg	-10	0	
Toronto	-10	-1	
Fredericton	-12	-1	
Halifax	-3	-1	
Charlottetown	-7	-2	
Saint-Jean	-5	-1	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	-11	2	N.-Orléans	8	19
Buffalo	-10	-6	Pittsburgh	-8	-2
Chicago	-8	3	S. Francisco	10	19
Miami	9	23	Washington	-3	1
New York	-2	2	Dallas	6	29

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	-12	-2	Madrid	5	13
Athènes	8	15	Moscou	-22	-11
Acapulco	21	31	Mexico	9	23
Berlin	-13	-4	Oslo	-12	0
Bruxelles	-8	-2	Paris	-6	3
Buenos Aires	24	30	Rome	8	14
Copenhague	-13	-4	Séoul	-4	-1
Genève	-4	2	Stockholm	-15	-9
Hong Kong	14	18	Tokyo	1	9
Le Caire	12	23	Trinidad	24	31
Lisbonne	9	16	Vienne	-11	-3
Londres	-3	1			

PÉTITION POUR LIQUIDER LA SIDAC ONTARIO

Les marchands font état de présumées « irrégularités »

■ Près de la moitié des quelque 200 marchands de la Promenade Ontario ont signé la pétition réclamant une assemblée pour liquider leur Sidac (Société d'initiative et de développement de l'artère commerciale).

MARIANE FAYREAU

Bon nombre ont également déboursé de \$25 à \$50 pour défrayer les services d'un avocat au dossier. L'un des marchands à l'origine du mouvement de contestation, le bijoutier Roland Aird, assure avoir été reçu « comme un sauveur » avec sa pétition. Le territoire de cette Sidac s'étend de la rue Darling au boulevard Pie IX.

Si des marchands ont en outre la hausse des cotisations obligatoires, ils s'interrogent également sur le fonctionnement de cet organisme. Ainsi, un autre

membre, le comptable M. Robert Filiatreault, dit s'être fait refuser l'accès aux livres de son organisme après une première séance de consultation.

Tous deux signalent à LA PRESSE ce qui leur paraît être des irrégularités. Ainsi, lors de l'assemblée du budget, le 30 septembre dernier, des épouses de marchands ont voté. Pire, on aurait demandé aux serveuses du bar-salon où se tenait la réunion de voter aussi.

Mais on aurait refusé de dévoiler le salaire que la Sidac verse à ses deux employés.

Dans l'analyse comparative des budgets de l'année dernière et de cette année, M. Filiatreault signale que les postes où les dépenses augmentent le plus ne sont pas directement reliés à la promotion de la Sidac.

Ainsi, le loyer de la Sidac augmente de 40 p. cent; l'entretien

et le téléphone, de 50 p. cent; les frais juridiques de vérification, de 25 p. cent. Les chefs de la contestation signalent qu'il serait intéressant de savoir à quoi ces sommes sont versées. Enfin, la rémunération des neuf administrateurs augmente de 33 p. cent: ils reçoivent \$100 pour chacune des huit réunions de l'année, « ce qui paie leur cotisation à la Sidac », ironise M. Aird.

Quant aux frais de publicité et de promotion, ils sont en hausse de 13 p. cent dans le budget et s'appliquent principalement aux promotions spéciales.

Les opposants à la Sidac remettent en question ces hausses de dépenses qui se traduisent par un accroissement important des cotisations (hausse totale de 24 p. cent). Ainsi, la part de M. Filiatreault est passée de \$165 à \$467, soit une hausse de 188 p. cent en un an. Celle de M. Aird a

pratiquement doublé pour atteindre plus de \$900.

Outre les professionnels qui ne voient pas ce qu'ils font dans cette galère commerciale, comme le signalait LA PRESSE hier, les garagistes n'en sont pas plus heureux. Même s'ils paient des cotisations élevées, on ferme leur commerce plusieurs jours par an, lors des ventes de trottoirs si populaires auprès de certains marchands (on ferme alors la rue aux autos).

Il y a aussi les marchands installés dans les rues transversales à la rue Ontario qui sont embrigadés dans la Sidac, parfois à leur corps défendant. S'ils ont un local entre la rue Ontario et la rue arrière, ils sont réputés faire partie de la Sidac.

L'assemblée du 17 mars prochain promet donc d'être houleuse.

Montréal entend rester maître de son propre développement

■ La Ville de Montréal veut rester maîtresse de son développement à certains égards.

MARIANE FAYREAU

Elle affirme cette volonté dans le mémoire qu'elle soumet à la CUM sur le schéma d'aménagement.

Ainsi, elle estime devoir être la seule responsable de l'orientation du développement autour des stations de transport en

commun et de la densification de ces lieux.

De plus, la Ville de Montréal insiste pour que l'activité industrielle du centre-ville se poursuive en conformité de la réglementation municipale. De ce fait, l'orientation du schéma qui laisse sous-tendre que l'activité industrielle du centre-ville pourrait disparaître, doit être éliminée, précise le mémoire.

« Il appartient à la Ville de Montréal, en vertu de ses pou-

voirs de réglementation, de déterminer les occupations pouvant ou non être considérées comme incompatibles avec l'environnement », dit-elle.

Par ailleurs, le mémoire de la Ville veut apaiser les esprits, selon le vice-président Pierre Lorange, en ce qui a trait à la Promenade Bellière. On consacre donc clairement son caractère d'espace vert.

Le RCM a inscrit sa dissidence sur la position de la Ville. Le

porte-parole Hubert Simard, a expliqué qu'on trouve beaucoup de détails techniques se rapportant à des points précis, mais l'ensemble manque de vision et l'orientation générale lui semble très floue.

Le RCM reconnaît, toutefois, qu'il y a amélioration sur certains points, mais on passerait trop de choses sous silence. Preuve que la Ville de Montréal ne prendrait pas très au sérieux ce schéma d'aménagement.

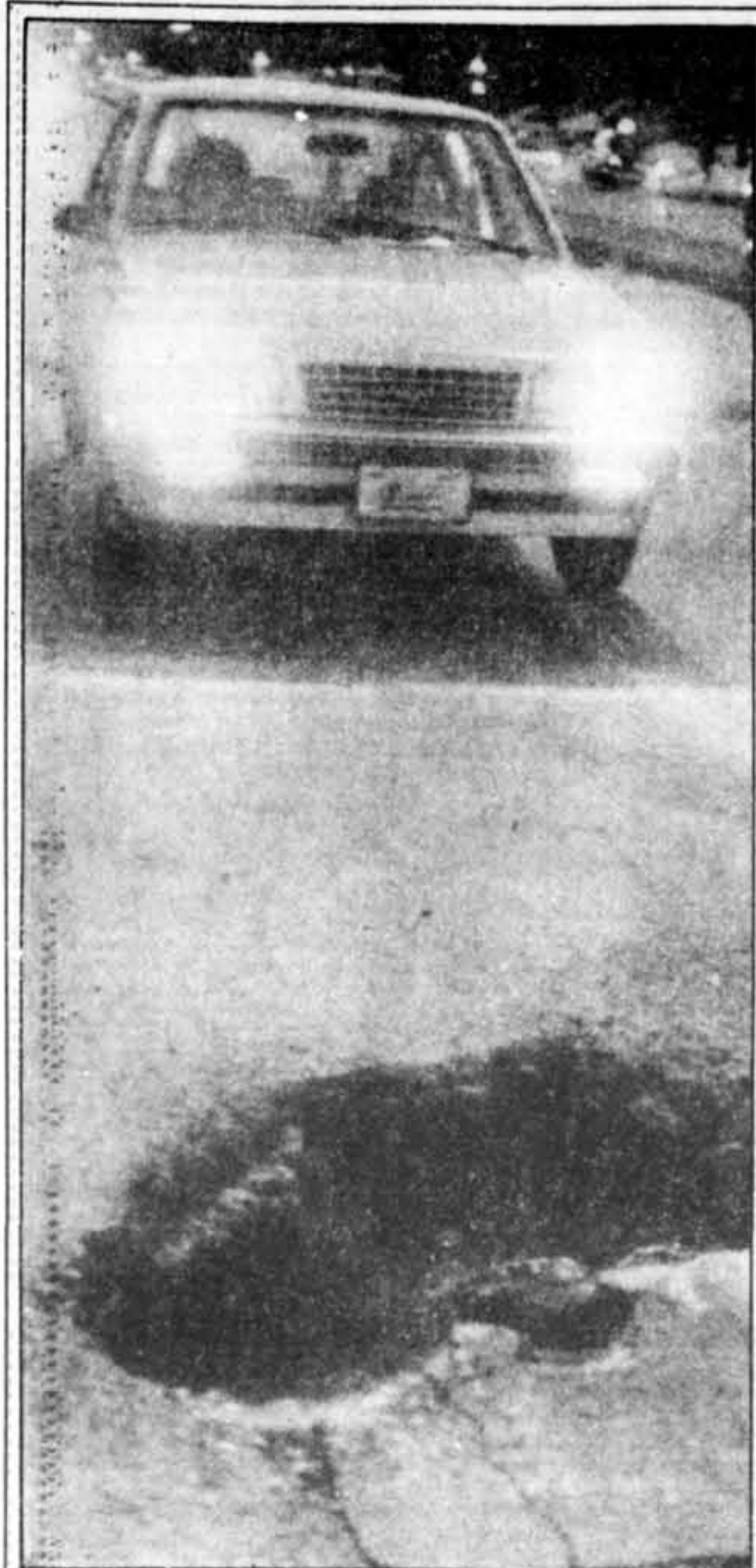


photo René PICARD, LA PRESSE

Au gré des changements brusques de la température et à la faveur de la grève des cols bleus, les trous se multiplient dans les rues de Montréal, au grand dam des automobilistes. Hier, à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Fabre, automobilistes et chauffeurs d'autobus tentaient avec plus ou moins de succès d'éviter ce nid-de-poule.

SERVICES ESSENTIELS

Hier, Montréal se disait satisfaite...

Pendant que la Ville de Montréal en appelait aux tribunaux pour invoquer le piétre maintien des services essentiels de la part de ses 4 200 cols bleus, son porte-parole admettait par ailleurs que, dans l'ensemble, il était satisfait de la situation d'hier.

GEORGES LAMON

Il n'empêche qu'hier matin, la Ville de Montréal avait obtenu la permission de poursuivre les cols bleus qui, selon ses prétentions, ont contrevenu à une ordonnance du Conseil des services essentiels, émise le 19 février, en n'assurant pas les services requis.

Le juge Jules Blanchet, de la Cour supérieure, en accordant cette permission, a de plus fixé au 7 mars l'audition de la cause d'outrage au tribunal qui devrait alors être entendue par un autre juge. C'est au cours de l'après-midi d'hier que la requête a d'ailleurs été signifiée au syndicat par le service du contentieux de la Ville.

Services assurés à 75 p. cent

Fait à noter, pour la première fois depuis le début de la grève des 4 200 cols bleus, le porte-parole de la Ville a admis à LA PRESSE que les services essentiels avaient été assurés, hier, à environ 75 p. cent (à 14 h). On dénombrait 224 cols bleus sur les 300 à qui on avait fait appel.

« Dans l'ensemble, a expliqué M. André P. Hébert, chargé d'assurer la coordination avec les médias, on peut affirmer que c'est le meilleur taux de réponse du syndicat à ce jour depuis le début de la grève. »

Toutefois le procureur de la Ville, Me Alain Bond, note dans sa requête certaines difficultés avec les cols bleus chargés d'assurer les services essentiels. En particulier dans l'épandage des abrasifs les 23, 24 et 25 février. La Ville pré-

tend que les effectifs demandés pour ces services n'étaient pas en nombre suffisant pour répondre aux besoins.

Selon Me Bond, la Ville se propose également d'étudier, au cours de la semaine, la possibilité de présenter d'autres dossiers relatifs à l'insuffisance de services essentiels. Et éventuellement une autre requête ayant trait à l'enlèvement des ordures ménagères, du dégel des conduites d'eau et des bouches d'incendie.

En revanche, M. Hébert a encore soutenu que, même hier, certains services souffraient, selon lui, de l'absence des effectifs requis par la demande patronale. La carence se faisait particulièrement sentir dans le cas de l'enlèvement des ordures ménagères, de la réparation des conduites d'eau et d'égouts ainsi que dans le dégel de ces mêmes conduites et des bouches d'incendie.

Dans la région Est, par exemple, où l'on dénombre 4 700 bouches d'incendie, 68 étaient hors d'usage, hier. La Ville compte 12 000 bouches d'incendie sur son territoire.

« D'habitude, notait M. Hébert à LA PRESSE, lorsque plus de 24 bouches sont hors d'usage, cela devient énervant, car c'est tout à fait anormal, compte tenu des besoins des pompiers en cas d'incendie. »

En ce qui concerne les ordures, dans les secteurs Est et Nord de la Ville, la situation s'était quand même légèrement améliorée: hier matin, il restait encore 393 tonnes au sol en regard de 450 tonnes mardi.

Quant aux trous dans la chaussée, ils causent quotidiennement des maux de tête aux automobilistes qui sillonnent les rues de la ville. Hier, selon M. Hébert, seulement quatre cols bleus sur les 10 demandés étaient à l'oeuvre.

« C'est la deuxième journée depuis le début de la grève où on a des cols bleus pour boucher les trous », a expliqué M. Hébert.

Le RCM accuse l'administration Drapeau de faire porter par la CUM l'odieux du compte de taxes

Le RCM accuse l'administration Drapeau-Lamarre de « masquer la réalité » sur le compte de taxes 1986 des contribuables fonciers en gonflant la part versée en paiement des services de la Communauté urbaine de Montréal. Et en diminuant, par le fait même, le coût des services municipaux. M. Yvon Lamarre réplique de son côté que Montréal n'a fait que se conformer à la loi.

MARIANE FAVREAU

Selon M. Jean Doré, chef du RCM, il s'agit là d'un choix politique délibéré qui tend à accrédi- ter la thèse de l'administration Drapeau-Lamarre voulant que la CUM coûte trop cher. Même s'il n'y a ni fraude, ni illégalité, a précisé le conseiller Abe Limonchick, on ment aux contribuables quant au coût réel des services.

C'est ainsi que les propriétaires fonciers ont appris, sur leur compte de taxes de 1986, que

« 48,85 p. cent du taux de la taxe foncière générale est destinée à payer la quote-part de la Ville aux dépenses de la CUM ».

Comme le taux de la taxe générale à Montréal est de \$2,62 par \$100 d'évaluation, on doit donc conclure, explique Robert Perreault, autre porte-parole du RCM dans cette affaire, que les propriétaires fonciers paient \$1,28 pour les services de la CUM. Le reste, \$1,34 défrayerait tous les services municipaux de Montréal.

Mais il s'agit là d'une fausseté, soutient le RCM. La contribution totale de la Ville de Montréal à la CUM est de \$276,4 millions. Cette somme doit être répartie entre les trois catégories de valeurs imposables (total de \$30,3 milliards): les valeurs foncières, les valeurs locatives et les immeubles gouvernementaux. La contribution, dans chaque catégorie imposable, devrait donc être de \$0,90 par \$100 d'évaluation pour les services de



Jean Doré

la CUM (transport en commun, police, assainissement de l'air et de l'eau).

Mais la Ville de Montréal fait comme si elle ne cotisait, pour la CUM, que les propriétaires fonciers, sans tenir compte des valeurs locatives ni des valeurs gouvernementales, soutient le RCM. Elle surcharge ainsi de \$0,37 la part réelle que doit payer le propriétaire foncier (par \$100 d'évaluation).

Pour une maison de \$100 000, le propriétaire a ainsi l'impression de payer \$370 de plus que ce que lui coûte réellement les services de la CUM.

Cet exercice ne serait pas innocent. « Il s'agit d'un choix politique délibéré de l'administration, affirme M. Jean Doré. Celui de faire porter par une seule catégorie de contribuables (les propriétaires fonciers) le coût de sa quote-part à la CUM plutôt que de la faire assumer par tous les bénéficiaires des services, comme le veut une saine gestion des fonds publics. »

Ce choix relève aussi, poursuit M. Doré, d'une volonté de l'administration Drapeau-Lamarre de faire porter l'odieux des comptes de taxes sur les services fournis par la CUM plutôt que sur ses propres décisions en matière de taxation. « On cache le coût réel des services municipaux et on gonfle exagérément le coût de ceux de la CUM. »

Au conseil municipal, hier soir, le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a répliqué qu'il se conforme à la loi. « Le texte de loi dit bien que le compte de taxe doit indiquer quelle proportion du taux de la "taxe foncière générale" payable par le contribuable est destinée à financer la CUM. » Cette interprétation est également celle des avocats de la Ville.

« Même si, effectivement, de dire M. Lamarre, la quote-part des dépenses de la CUM est également supportée par les gouvernements (par les en-lieu de taxes) et par la taxe d'affaires, nous nous conformons à la loi. » Il assure qu'il y a une erreur dans la loi, que le gouvernement l'a reconnu et qu'il devrait la corriger lors d'une prochaine session.



photo Robert NADON, LA PRESSE

C'est sous cette flèche d'articulation de 100 pieds de longueur qu'un ouvrier de 52 ans, M. Armando Materazzo, a trouvé la mort hier matin. L'accident est survenu sur un chantier de construction près du 6060, 29e avenue, à Montréal. Deux autres ouvriers ont été blessés.

Ouvrier écrasé par une pompe à béton

Le bris d'une pompe à béton qui sortait tout juste de l'atelier de réparation a entraîné un ouvrier de 52 ans dans la mort hier matin.

PAUL ROY

M. Armando Materazzo a été tué sur le coup quand une flèche d'articulation de 100 pieds a cédé, l'écrasant sous son poids de plusieurs milliers de livres. Deux autres ouvriers, MM. Pierre Bastien et Gaétan Lanthier, ont été blessés.

Le premier a été conduit à l'hôpital Royal Victoria où il reposait hier dans un état jugé « sérieux mais stable ». Le second aurait subi une fracture à une jambe.

L'accident est survenu vers les 8h40 sur un chantier de construction de la 29e avenue, près de la rue Bellechasse, dans le nord-est de la ville.

La firme Blenda Construction, contracteur général, y construit trois habitations à loyers modiques de 35 appartements chacune pour le compte de l'Office municipal d'habitation. Le projet de \$4,6 millions a débuté en novembre et devrait être complété en août.

La pompe à béton appartient à la firme Pompage Industriel du Québec, dont les services avaient été retenus par le sous-traitant en coffrage Dunn et Benoit. Selon M. Daniel Coutu-

re, contrôleur pour Pompage Industriel du Québec, la pompe venait de subir une inspection complète chez Chagnon Soudures Ltée, à Varennes.

« Je suis moi-même allé la chercher à Varennes jeudi dernier », a précisé à LA PRESSE M. Couture. M. Camille Chagnon, que nous avons réussi à joindre en fin d'après-midi hier, nous a affirmé que ses employés n'avaient pas eu à inspecter la partie qui s'est brisée.

« Nous avons réparé une partie de la machine mais non la partie qui a brisé. » Il n'était cependant pas en mesure de préciser quelles parties avaient été inspectées ou réparées.

Selon le président de Blenda Construction, M. Alberto Bernardi, le bris d'un joint serait à l'origine de cet accident. La Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) a institué une enquête.

Les trois ouvriers procédaient à la mise en place du béton, dans le sous-sol de l'un des immeubles, quand le bris est survenu. M. Bernard Loubert, surintendant des travaux, se trouvait à une dizaine de pieds d'eux, en compagnie de l'ingénieur Laurent Provencher.

« M. Bastien s'en venait vers nous, j'ai vu la flèche lui frapper l'épaule. Au même moment, j'ai entendu une plainte provenant de l'extrémité de la

flèche. C'était M. Materazzo qui venait de se faire frapper. En 30 ans sur la construction, j'en ai vu des vertes et des pas mûres, mais quand c'est des gars que tu connais, ça donne un choc. »

Selon M. Loubert, les victimes étaient « des hommes-cles ». M. Materazzo était marié et père de Marcella et Sandra, âgées de 12 et 20 ans. Italien d'origine, il vivait au Canada depuis 25 ans et, selon une parente avec qui nous avons parlé hier, il songeait à prendre sa retraite dans deux ou trois ans. Il habitait la rue Châteaubriand, dans le quartier Ahuntsic.

Selon M. Norbert Henley, directeur de l'Association des manoeuvres (FTQ), qui s'est rendu sur les lieux en compagnie de trois autres dirigeants syndicaux, la santé et la sécurité sont de plus en plus menacées sur les chantiers de construction de Montréal.

« Tous les chantiers sont en état d'urgence! On ne voit plus les inspecteurs, il y a 25 p. cent de travail au noir et la pression est de plus en plus forte. Et les travailleurs qui exercent leur droit de refus sont mis de hors! »

M. Henley a cependant reconnu que les victimes de l'accident survenu hier matin étaient tous trois des hommes d'expérience.

Pénurie d'effectifs à l'hôpital Notre-Dame

Depuis le début de la semaine, l'hôpital Notre-Dame accueille une centaine de patients de moins qu'à l'habitude.

BRIGITTE GAUVREAU

Vacances et congés sans solde en nombre élevé sont à l'origine de cette baisse des admissions. Dans ce contexte, la direction de l'institution juge ne plus être en mesure d'accueillir plus de 800 patients à la fois sans mettre en danger la qualité des soins. Et le lourd déficit qu'accuse Notre-Dame ne lui permet pas de remplacer tout ce personnel manquant par du personnel suppléant.

La direction, mais aussi le syndicat des travailleurs et le Conseil des médecins de l'hôpital, soutiennent que Notre-Dame fait face, depuis quelques semaines, à une pénurie d'effectifs, en particulier d'effectifs infirmiers.

La porte-parole du syndicat, Claire Savary, estime que le nombre important travailleurs en congé sans solde s'explique par la tension de plus en plus élevée que vivent les employés du secteur hospitalier depuis le début de l'ère des coupures budgétaires. Un nombre croissant de travailleurs prennent aussi leurs vacances en hiver, a-t-elle ajouté, puisque, au cours des dernières années, les possibilités de vacances pendant la période estivale ont été réduites.

Selon la direction, la réduction des admissions qu'entraîne cette situation est cependant temporaire. Il ne s'agit même pas de fermetures de lits, assure le directeur général. « Nous ramenons simplement l'occupation de l'hôpital à un niveau qui correspond davantage à la capacité de nos effectifs. Il s'agit de décompresser le système. »

D'ici à la fin de mars, l'hôpital Notre-Dame devrait maintenir son taux d'occupation autour de 85 p. cent. Aux dires de M. Labbé, il s'agit d'un taux d'occupation normal pour un établissement de l'envergure de Notre-Dame. « Vendredi dernier, ce taux était de 97 p. cent et la situation était intenable », soutient-il.



Une cinquantaine de pompiers de la Rive-Sud ont combattu, hier, un violent incendie qui a rasé un entrepôt à Longueuil.

Entrepôt détruit par le feu, à Longueuil

■ Un entrepôt désaffecté a été rasé par un violent incendie, hier soir, à Longueuil. On ne déplore aucune victime mais il est possible que le sinistre soit d'origine criminelle.

JULES RICHER

Inoccupé en grande partie, le bâtiment, situé avenue Saint-Jean, abritait quelques commerces. Une galerie d'art, une discothèque et un marché aux puces ont été détruits.

Le chef Bernard Denault, du Service des incendies de Longueuil, soupçonne fortement que le feu a été mis intentionnellement. Cependant, hier soir, on ne possédait encore aucune piste pour orienter l'enquête qui va être entreprise.

Plus de 50 pompiers de Longueuil, de Saint-Lambert et de Saint-Hubert ont accouru pour combattre l'élément destructeur. L'incendie s'est déclaré vers 16 h 30 et, en fin de soirée, il n'était toujours pas maîtrisé. Les pompiers n'ont pas pu pénétrer à l'intérieur de l'édifice, vieux d'une quarantaine d'années, en raison du danger d'effondrement des structures et de la violence du feu.

Une panne de courant a également touché plusieurs milliers de résidents du secteur. Des employés d'Hydro-Québec ont dû sectionner une ligne de transmission de 25 000 volts qui se trouvait à côté de l'entrepôt en flammes.

Par ailleurs, à Shawinigan, une femme a péri dans l'incendie de sa demeure, tôt hier matin, rue Lasalle. La victime est Mme Cécile Bolduc-Garceau, âgée de 66 ans. Un pompier s'est infligé des blessures en combattant le sinistre.



photos Bernard Brault, LA PRESSE

Revenant de la pharmacie, il trouve sa femme et ses enfants sur le trottoir

■ En revenant de la pharmacie, hier midi, M. Antonio Catatao a trouvé sa femme et ses deux enfants sur le trottoir. L'immeuble de 16 logements qu'ils habitaient, au 5715 ouest, rue Saint-Jacques, flambait.

PAUL ROY

« Il y a deux semaines, clamait-il, j'ai téléphoné à la ville pour leur dire qu'il y avait danger d'incendie au sous-sol ; il y a là trois ou quatre casiers de rangement pleins de cochonneries du plancher au plafond! »

M. Catatao précisait que le service de prévention des incendies lui a répondu par courrier, lundi. « Ils m'envoyaient un formulaire de plainte que j'ai rempli et posté mardi. »

Selon le chef de la division ouest du service des incendies de Montréal, M. Yvon Robineau, l'incendie d'hier a effectivement débuté au sous-sol et s'est propagé au reste de l'immeuble de trois étages, par les escaliers.

Les dégâts sont majeurs et une quarantaine de personnes sont à la rue.

Selon Mme Patricia Bouclin, co-propriétaire de l'immeuble, le sous-sol avait été vidé récemment. « Ce qu'il y a dans les casiers, ça appartient aux locataires », a-t-elle précisé.

Plus tôt hier matin, vers 6 h 15, un autre incendie avait lourdement endommagé une bâtisse de deux étages au 2371 rue Ontario-est. L'immeuble abritait une animalerie et un restaurant au rez-de-chaussée et six chambres à l'étage.



photos J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

M. Antonio Catatao s'était plaint à la ville d'un danger d'incendie au sous-sol de l'immeuble qu'il habitait, rue Saint-Jacques. Hier, ce qui devait arriver est arrivé...

INCROYABLE!

CIGARETTES excellence

Cigarettes importées, de qualité supérieure à un prix incroyable.



16⁹⁹

la cartouche 2⁰⁰ le paquet

Cette offre est en vigueur
du 24 février au 2 mars
chez les détaillants participants au Québec seulement

AVIS: Santé et Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler. MOYENNE: goudron 13 mg, nicotine 1.1 mg



Plus d'options pour une retraite sur mesure.

Avec le Régime Enregistré d'Épargne-Retraite Royal, vous pouvez choisir toutes les options que vous désirez.

Ça vous permet encore plus de possibilités. Par exemple, si vous désirez un dépôt à terme vous garantissant un intérêt avantageux, nous vous l'offrons. Si vous désirez un dépôt à intérêt quotidien, nous vous l'offrons aussi. Et si vous désirez un investissement avec ou sans privilège de retrait, c'est très simple, c'est à votre choix. En fait, notre REER vous offre plus d'options et vous permet d'en combiner certaines afin d'obtenir exactement ce qui vous convient.

De plus, dans chacune de nos succursales, partout au pays, un spécialiste vous attend pour vous renseigner sur les options du REER Royal. C'est simple, c'est pratique, c'est Royal.

Nous offrons aussi des taux d'intérêt vraiment concurrentiels et, contrairement à certains concurrents, nous n'imposons aucuns frais administratifs d'ouverture et d'option de dépôt et ce, quelles que soient vos options.

Venez nous voir à n'importe quelle succursale Royale, dès aujourd'hui. Un spécialiste vous attend pour vous renseigner sur nos régimes faits sur mesure, pour vos besoins.



BANQUE ROYALE

Vous avez jusqu'au 1^{er} mars 1986 pour profiter de l'abri fiscal.



Parlez-moi d'une banque... Royale!

La STRSM entreprend un blitz de négociation

La Société de transport de la Rive-Sud a entrepris, hier soir, un véritable blitz dans ses négociations, autant avec ses 551 chauffeurs affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) qu'avec ses 143 employés d'entretien (CSN).

PIERRE BELLEMARE

On s'est donc résolument mis à la tâche après en être arrivé enfin à une entente avec le syndicat d'entretien sur une liste de services essentiels à maintenir en cas de grève. En outre, ce syndicat s'est engagé à ne pas décaler la grève avant minuit, dimanche soir prochain.

Quant aux chauffeurs, eux, ils pourront exercer leur droit de grève à compter du huit mars, après avoir réglé avant-hier l'imbroglio des services essentiels.

A rappeler, par ailleurs, que le Conseil des services essentiels a été étrangement écarté des négociations dans le cas du syndicat d'entretien. Le ministre du Travail, Pierre Paradis, a convenu avec le président de la CSN, Gérard Larose, de s'occuper directement du dossier.

Et ce, parce que le syndicat a défié, il y a une dizaine de jours, le Conseil qui enjoignait les gre-

vistes de reprendre le travail. M. Larose soutenait d'ailleurs, pour justifier ce défi à la loi, que le Conseil bafouait complètement le droit de grève, en imposant une liste basée sur 23 heures de travail, sept jours par semaine.

Leduc satisfait

Cependant, s'il y avait grève lundi prochain, les syndiqués d'entretien devraient se présenter au travail durant trois périodes de trois heures et demi par jour, cinq jours par semaine.

En fait, le syndicat a mis un peu d'eau dans son vin, en acceptant une demi-heure de plus par période, lui qui réclamait des périodes de trois heures. Le président, Claude Leduc, a exprimé sa satisfaction devant un tel compromis.

L'état-major de la STRSM, ainsi que le maire de Longueuil, Jacques Finet, arrivaient mal à cacher leur agacement, ces derniers jours, en raison des tergiversations sur la question des services essentiels. On tenait au plus haut point à s'attaquer, dès que possible, au problème fondamental du renouvellement des conventions collectives.

Impatience des usagers

La STRSM et les sept maires du territoire s'inquiétaient d'au-

tant plus que les usagers, victimes des moyens de pression des chauffeurs depuis plusieurs jours, s'impacientent davantage à mesure que le conflit s'étire. Surtout par une température aussi froide ces temps-ci.

Ainsi hier, l'employeur signalait que 85 p. cent du service a été assuré normalement aux heures de pointe. Mais les usagers des villes entre Saint-Hyacinthe et Longueuil, en particulier Otterburn Park, ont payé cher pour « la maladie » de nombreux chauffeurs. Le service de ce circuit, longtemps maintenu par

l'ex-Métropolitain-Sud, a été passablement chaotique.

Toutefois, on enregistre toujours entre 10 et 15 plaintes par jour à la STRSM. Au début du conflit, les plaintes étaient légèrement plus nombreuses, selon les préposés du service des plaintes.

C'est plutôt du côté des sept maires, qui forment le conseil d'administration de la STRSM, que les usagers entendent se tourner, si le conflit tournait au vinaigre. Entretemps, il y a encore lieu d'espérer un dénouement heureux avant lundi matin.

PRÉSIDENT DU CANADA FRANÇAIS

Yves Gagnon terrassé par une crise cardiaque

Le journaliste Yves Gagnon, co-propriétaire et président de l'hebdo *Le Canada Français* de Saint-Jean-sur-Richelieu depuis 1958, a été terrassé hier par une crise cardiaque alors qu'il voyageait à bord de son voilier, en compagnie de son épouse.



Yves Gagnon

que où il a consacré sa vie. Ses responsabilités diverses l'ont amené à rayonner dans tous les secteurs du métier.

Sur sa longue feuille de route, on peut lire d'abord qu'il est le « père » de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), mise sur pied en 1965.

Correspondant régional

De 1970 à 1973, il fut le directeur-fondateur du programme de journalisme de l'Université Laval. Jusqu'en 1982, il y fut professeur adjoint et professeur agréé.

Membre fondateur du Conseil de presse du Québec, M. Gagnon avait obtenu un doctorat en communications de l'Université Stanford, en Californie. De plus, il avait été président des hebdomadaires du Canada et vice-président de la *Canadian Weekly Newspapers Association*.

C'est entre 1960 et 1967 qu'il avait été correspondant régional de LA PRESSE. Il avait déjà assumé la présidence de l'Union internationale des journalistes de langue française et la vice-présidence de la Fédération internationale des journalistes de langue française, dont le siège social est à Paris.

ASSEMBLÉE NATIONALE Arrêté pour avoir proféré des menaces

QUÉBEC (PC) — Un individu de 60 ans, Léonard Godin, de Beaufort, a comparu hier matin au Palais de justice de Québec sous l'accusation d'avoir proféré des menaces de mort.

L'individu a été intercepté mardi soir par la police municipale de Beaufort, après avoir téléphoné à l'Assemblée nationale et avoir menacé d'y déposer une bombe.

Les agents du service de sécurité de l'Assemblée nationale ont immédiatement retracé l'origine de l'appel et ont sollicité l'intervention des policiers municipaux de Beaufort qui ont arrêté l'homme à son domicile.

Il a comparu hier matin en Cour des sessions de la paix où l'avocat de la Couronne, Me Serge Roberge, a demandé que le prévenu soit soumis à un examen psychiatrique.

Godin est défendu par Me Michel Jobin.

Les services de sécurité de l'Assemblée nationale ont été renforcés considérablement depuis le 8 mai 1984, lorsqu'un militaire d'Ottawa s'était présenté à la porte d'entrée et avait ouvert le feu avec la mitrailleuse qu'il portait sous le bras.

La fusillade avait fait trois morts et une dizaine de blessés.

Ce militaire, Denis Lortie, a depuis été condamné à la prison à perpétuité.



Les singes

Je regardais les lutteurs, l'autre soir, à la TV... Difficile de les éviter, il y en a partout, et qui se produisent presque tous les soirs. Depuis un an ou deux, la lutte vit des heures de gloire en Amérique du Nord, elle remplit les stades comme jamais, mais surtout, elle a envahi les canaux de la télévision, et c'est par la TV qu'elle est en train de gagner les faveurs des classes moyennes. Ce qui ne lui était jamais arrivé.

Tout le monde sait que la lutte professionnelle n'est pas un sport, au sens de « la glorieuse incertitude » du sport : les combats sont toujours et ont toujours été truqués. Cependant, il y a très longtemps, mettons 20 ou 30 ans, la lutte était une démonstration athlétique qui attirait les amateurs d'acrobaties et de tours de force. Ce fut la période « cirque »... À laquelle succéda la période « grand-guignol ». De populaire, la lutte devint populaire, ça crie plus fort la populace et ça rime avec crasse. La lutte était devenue un lieu malsain, comme les cinémas pornos, où les gens allaient se faire tripotiller les émotions... Le sang donnait au spectacle sa couleur et son odeur. Avant leur show, les lutteurs s'entaillaient la peau en maints endroits du corps, avec une lame de rasoir, de façon à ce que le sang pisse au moindre coup. Et c'était alors de délectables scènes d'abattoir...

Et puis il y a eu un creux de vague qui a duré trois ou quatre ans, et les optimistes ont dit un peu vite : « C'est parce que la société évolue! »... Du tout! C'est la lutte qui a évolué! La voilà revenue, transformée, aseptisée. Fini le sang. Place au théâtre. On met en scène les émotions au lieu de les exacerber. Et le public réagit comme au théâtre, il accepte le jeu comme étant une fiction, à laquelle il se prend, mais pas trop tout de même...

La lutte est maintenant un divertissement familial. Sorte de bande dessinée en trois dimensions, qui raconte toujours la même victoire du bon sur le méchant. Du bien sur le mal. Du bûcheron sur la tapette...

La mise en marché, très efficace, utilise à fond la technique du vidéo-clip. Dans les journaux, les annonces couvrent des pleines pages, souvent hors des sections sportives... On a même mis en circulation, pour les enfants, des figurines à la ressemblance des vedettes les plus connues...

Faut-il ajouter, et s'étonner, que ce spectacle très propre et très moral charrie les valeurs les plus conventionnelles de notre temps?

Mon étonnement est ailleurs. Je suis, quant à moi, surpris par l'incroyable médiocrité des acteurs qui donnent ce spectacle. Et plus encore par la servilité du public qui s'accroche à cette mascarade sans même exiger un minimum de travail et d'application, à défaut d'inspiration et de talent...

Il y a beaucoup à désespérer de cette servilité du public. Elle marque notre époque, non pas d'un sceau indélébile, mais de quelques millions de sots très débilés.

Je regardais les lutteurs l'autre soir à la TV. Je regardais ces mauvais acteurs et ces mauvais athlètes s'entreindre poussivement. Je regardais ce public qui fait aga-aga-aga et je me demandais si Dieu regardait aussi.

Et s'il regrettait d'avoir créé le singe.

La fusée de madame est avancée

On n'est jamais autant déçu que par ceux que l'on aime. Et moi j'aimais beaucoup Oriana Fallaci, cette journaliste et écrivaine italienne qui vit maintenant aux États-Unis...

J'avais remarqué qu'elle avait changé de ton ces dernières années, mais je croyais qu'elle était restée, quand même, la femme de coeur qui avait si bien mené ces fameux *Entretiens avec l'Histoire*, une série d'entrevues avec des grands du monde d'hier, comme Kissinger, Indira Gandhi, le Shah, Khadafi, etc... Sans s'effacer derrière ces imposantes personnalités, comme le veut la règle journalistique, sans non plus leur disputer la vedette, Fallaci était restée courageusement présente en les questionnant, assumant toutes ses émotions, et nous les faisant partager...

C'est cette journaliste-là que j'ai beaucoup aimée, et donnée à lire à des dizaines d'étudiants en communication, en leur disant, voilà, si les journaux étaient écrits comme ça, on s'emmerderait moins à les parcourir.

Mais le genre comporte des risques: un beau jour, la Fallaci tombe en amour avec une des personnalités qu'elle interviewait, un patriote grec, victime de l'ex-régime des colonels. Elle l'épousa, et en fera un livre, intitulé *Un Homme*, que tout le monde, ou presque, a lu. Depuis, c'est la gloire. Elle écrira d'autres livres, fera d'autres grands reportages... On l'entend souvent commenter l'actualité à la télévision américaine...

Mais je disais qu'elle avait changé de ton. Ce n'est pas exact. Aujourd'hui, elle parle aussi haut qu'avant, et en y mettant autant de passion, sauf que maintenant, ce qu'elle dit, est très aligné sur l'opinion de la majorité...

Ce n'est pas pour cela que je ne l'aime plus. C'est là un détail, et le pattern le plus répandu de bien des carrières de chroniqueurs célèbres. Devenus populaires en toute honnêteté, je veux dire sans l'avoir calculé, en toute indépendance d'esprit et précisément grâce à cette indépendance, les voilà soudain prisonniers du confort qu'apporte cette popularité. Les voilà prudents, soucieux de ne pas heurter leur public... C'est la règle paradoxale du commerce des opinions: on se fait une réputation en se distinguant de la majorité, mais on la garde en disant comme elle.

Cela dit il y a tout de même des limites à la putasserie. Et pour revenir à la Fallaci, il me semble qu'elle les a légèrement dépassées avec ses commentaires sur l'accident de Challenger.

Elle se posait en spécialiste de la question pour avoir écrit, il y a longtemps, *If the Sun Dies*, un livre sur les astronautes du temps des missions Apollo... Les morceaux de Challenger n'étaient encore pas tous retombés, qu'elle réclamait frénétiquement une place dans la prochaine navette: « Demain matin que je partirais! Tout de suite si c'était possible! »

Pourquoi si pressée? Bof, à peu près pour les mêmes raisons et les mêmes majuscules que Ronald Reagan: parce que l'Homme, mon vieux! Parce que la Science. Parce que le Progrès, le Défi, enfin tu vois le genre de conneries...

Pourquoi devrait-elle être du prochain équipage?... Parce qu'il importe d'envoyer l'imaginaire dans l'espace, explique-t-elle sans l'ombre d'un sourire. Parce qu'elle est une artiste et que, dit-elle encore: « Nous autres artistes voyons des choses que les autres ne voient pas »...

Les autres, c'est vous ça, ridicules petits lombrics myopes.

L'entrevue se termine (c'est dans le quotidien *USA Today* du 7 février) par une question sans aucun rapport avec le Challenger...

USA Today: Au fait, avez-vous quelque chose à ajouter sur votre vieille connaissance, le leader libyen, Muammar Khadafi? Fallaci: l'espère qu'il va mourir! Et qu'il mourra salement! En tout cas, il n'aura jamais la magnifique mort de ceux qui sont morts dans l'espace!...

C'est ça: les gentils astronautes américains vont tout droit au paradis. Et les méchants arabes, directement en enfer. Lalalère...

Ah ces artistes, quelle imagination tout de même!

Obligé de payer pension à son ex-femme devenue homme

MUNICH (AFP) — Willi, un Allemand de l'Ouest de 38 ans, devra continuer à verser une pension alimentaire à son ancienne femme, Waltraud, qui est devenue Walter (34 ans) en changeant de sexe.

Willi et Waltraud s'étaient mariés en 1977. Elle fumait la pipe, portait des habits d'homme et, après un an et demi d'une union peu heureuse, elle a

avoué qu'elle avait toujours rêvé d'être un homme.

Willi a demandé le divorce et la justice l'a contraint à une pension alimentaire de 800 DM (environ 350 dollars) qu'il a scrupuleusement payée jusqu'à ce qu'il découvre que Waltraud était devenu à la suite d'opérations Monsieur Walter.

Le tribunal de Munich l'a rappelé à ses devoirs post-conjugaux.

39 900\$ CAN. et plus
199 500 franc français
VOTRE CONDO SUR LA PLAGE
EN GUADELOUPE

La température varie entre 80 et 95°F 365 jours par année. Condos en béton, meublés. Tous les services de l'hôtel **HOLIDAY INN/CREOLE BEACH**.

À proximité du casino, de l'hôpital et de la capitale **Pointe-à-Pitre** et de l'aéroport.

De plus, si vous désirez placer votre condo en location, il se paiera de lui-même.

Un projet conjoint avec **PARÉ & ASSOCIÉS** Clinique d'information à nos bureaux du lundi au vendredi de 9h à 19h30.

288-8500 1-800-361-2134
 425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 701
 Montréal (Québec) H3A 3G5

CLIENTS MICROCOM SAUTEZ AU COMPATIBLE IIe^{md}

Si vous possédez un ordinateur compatible Microcom-Apple ou un ordinateur Apple^{md} et que vous souhaitez utiliser les programmes Appleworks^{md} ou d'autres programmes Apple IIe^{md}, il vous est maintenant possible de passer au nouveau Microcom IIe^{md}.

1) Vous pouvez vous procurer un **TOUT NOUVEL ORDINATEUR MICROCOM IIe^{md}** en l'échangeant contre votre ordinateur actuel, Microcom^{md} ou Apple^{md} en état de marche.

2) Vous obtenez une **GARANTIE COMPLÈTE DE 12 MOIS** sur le nouvel ordinateur.

3) Vos entraînements à disques et vos cartes d'interface sont entièrement compatibles grâce à ce changement. Cependant, la carte à 80 colonnes (total 128 K) pour le nécessaire l'enlèvement de la carte actuelle à 80 col. de l'élément de trame #3 pour obtenir le Ram 128 K.

OFFRE VALABLE POUR UN TEMPS LIMITÉ SEULEMENT

a) Échange d'un Microcom^{md} ou Apple 64 K^{md} comme ci-dessus **\$349**

b) Échange d'autres marques compatibles 64 K en état de marche **\$449**

c) Échange de carte Microcom ou Videx^{md} 80 col. pour carte 80 col. IIe. **\$69**

MICROCOM-XT LECTEUR COUPLE MODÈLE 8 FENTES

Incluant mémoire principale 256K, 8 éléments de trames et disques rigides BIOS (modèle avec disque rigide disponible), 2 entraînements pour disques souples, 360 K Silentype, porte pour expansion parallèle, compatible IBM^{md}, clavier amélioré, genre à couvercle pivotant et boîtier anti-égratignures, prise pour traitement en simultané numérique 8087, disque rigide 130 watts (4 prises), adaptateur pour graphiques couleur ou monochromes inclus et nombreuses autres caractéristiques incluses dans l'équipement standard. Tout ceci constitue l'équipement compatible IBM^{md} de la meilleure qualité sur le marché.

EN SOLDE \$2195*

MICROCOM XT à partir de \$1,899 seulement
DISQUE RIGIDE 10 MEG

Inclus: câbles de contrôle et installation avec l'achat du Microcom-XT, 256K ci-dessus.

JOURS D'AUBAINES DU CLUB D'ÉVALUATION DE LOGICIELS R&R

ACHETEZ 2 DISQUETTES OBTENEZ-EN 1 GRATUIT
 ACHETEZ 4 DISQUETTES OBTENEZ-EN 2 GRATUITES
 ACHETEZ 5 DISQUETTES OBTENEZ-EN 3 GRATUITES
 ACHETEZ 6 DISQUETTES OBTENEZ-EN 4 GRATUITES
 ACHETEZ 7 DISQUETTES OBTENEZ-EN 5 GRATUITES

AU CHOIX DES MEMBRES, ÉVALUATION DE LOGICIELS POUR IBM^{md}, MAC^{md} ou APPLE^{md}
 OFFRE SUJETTE À CESSATION SANS AVERTISSEMENT PRÉALABLE

MICROCOM
 MICRO-ORDINATEURS

SIEGE SOCIAL ET MAGASIN
 2061, autoroute Transcanadienne
 Tel 613-4030

CENTRE-VILLE
 4142, rue Sainte-Catherine ouest
 (en face de Westmount Square)
 Tel 931-0183

OTTAWA
 107, Colonnade, Ottawa
 Tel 727-1650

5512, rue Jean-Talon est, Montréal
 Tel 255-3719

291, boul. de la Concorde est, Laval
 Tel 667-4971

La CSN a déposé la majorité de ses listes de services essentiels

La CSN, qui regroupe 96 000 salariés dans le réseau de la santé et des services sociaux, a déposé au Conseil des services essentiels la majorité des listes de services essentiels qu'elle entend maintenir en cas d'arrêt de travail lors des négociations dans les secteurs public et parapublic.

LISA BINSSE

Ces listes — une pour chaque unité d'accréditation dans chacun des quelque 500 établissements où la Fédération des affaires sociales de la CSN a des membres — respecteraient les exigences de la Loi 37 qui encadre dorénavant les négociations des 300 000 employés de l'État. Ces dépôts ont commencé au début de février.

La FTQ, qui a des membres dans environ 340 établissements de santé ou de services sociaux, a aussi commencé le dépôt de ces listes de services essentiels. Ces dépôts doivent être complétés en avril. Les listes sont élaborées à partir du Code d'éthique de la FTQ. Le personnel assuré en vertu de ce code varie selon le type d'établissement, mais représenterait entre 40 et 50 p. cent des salariés normalement au travail.

Le réseau de la santé et des services sociaux est divisé en cinq catégories pour fin de négociation et pour déterminer les services essentiels. Ces catégories sont : centres hospitaliers publics, centres locaux de services communautaires, centres d'accueil publics, centres de services sociaux, établissements privés conventionnés.



La CSN, dont Gerald Larose est le président, a déposé une grande partie des listes des services essentiels que ses syndiqués assureront en cas de conflit.

La Loi 37 prévoit différents pourcentages minimaux de présence de salariés en cas de grève dans un établissement de santé. Ces pourcentages varient de 90 p. cent à 55 p. cent, selon le type d'établissement touché.

Au Conseil des services essentiels, un porte-parole indiquait

hier avoir reçu environ 600 dépôts sur les 2 600 unités d'accréditation qui doivent être soumises. Déjà, la FAS se serait entendue avec les employeurs sur les services à assurer dans certains établissements.

À moins que les services offerts soient jugés nettement insuffisants, le Conseil respectera les ententes intervenues directement entre syndicats et employeurs. Le Conseil doit commencer à examiner dans les jours à venir les listes déposées et faire des recommandations sur chacune.

Une entente ou une liste de services essentiels à maintenir doit être transmise au Conseil 90 jours avant pour que la grève puisse être déclenchée. Une liste est censée être approuvée si, dans les 90 jours de sa réception par le Conseil, ce dernier n'a pas statué sur les services offerts. Le conseil peut interdire la grève s'il considère l'entente ou la liste non conforme à la loi ou insuffisante.

La Loi 37 accorde des pouvoirs accrus au Conseil, d'une part pour déterminer les services à donner et, d'autre part, pour s'assurer que ces services sont respectés par les syndicats. Le Conseil peut aussi intervenir pour redresser la situation si les services essentiels ne sont pas dispensés tel qu'il a été convenu.

Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec doit aussi fournir des services essentiels en cas de conflit. Un porte-parole syndical précisait hier qu'une dizaine d'organismes gouvernementaux sur un maximum possible de 25 ont fait connaître ce qu'ils veulent comme services essentiels.

Dans le passé, syndicat et employeur se sont toujours entendus sur les services à assurer. Le Conseil des services essentiels intervient seulement lorsque des problèmes surviennent.

La FTQ proteste contre les modifications apportées au régime d'assurance-chômage

La FTQ invite tous les préretraités à contester les dernières modifications faites au régime d'assurance-chômage. Parce que ce régime tient maintenant compte des pensions que reçoivent les retraités de leurs ex-employeurs lors du calcul des prestations, la FTQ estime qu'il pénalise sévèrement les pensionnés.

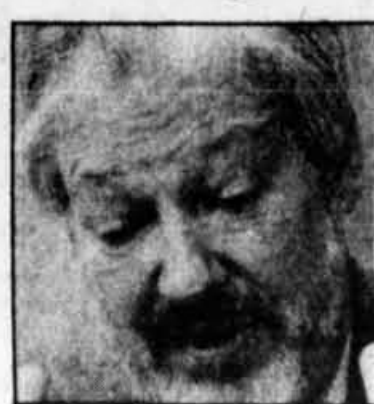
Avant le 5 janvier dernier, l'Assurance-chômage ne tenait aucunement compte de cette source de revenu.

Le secrétaire général de la FTQ, Fernand Daoust, a déclaré que la centrale syndicale entendait tout mettre en oeuvre pour que cet amendement soit retiré.

Pour le moment, elle incite les préretraités à en appeler de cette décision qui, comme l'affirme Armand Carle, le porte-parole d'un groupe de pensionnés de la Mauricie, « modifie les règles du jeu au beau milieu de la partie ».

Beaucoup de travailleurs, qui ont accepté de prendre une retraite anticipée il y a quelque mois, ne savaient pas qu'après le 5 janvier ils verraient leurs prestations d'assurance-chômage diminuer ou être totalement coupées à cause de la pension que leur versent leurs ex-employeurs.

Selon le secrétaire général de la FTQ, c'est encore une fois le citoyen moyen qui est le plus



Fernand Daoust

pénalisé. Les bien nantis, ceux qui possèdent des régimes privés de retraite, ne sont pas touchés par ces modifications au régime d'assurance-chômage. Seules les pensions provenant d'un emploi, c'est à dire celles qu'a réussi à négocier avec son employeur le travailleur syndiqué, sont déduites.

Plusieurs groupes de pensionnés, à travers la province, ont déjà entrepris des représentations auprès de leurs députés et de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Flora MacDonald.

La FTQ soulèvera cette question au prochain congrès du Conseil du travail canadien, en avril, afin que s'organise, si le nouveau règlement est toujours en vigueur à ce moment, une campagne à l'échelle nationale.

Québec tarde à enrayer la pénurie de médecins en régions éloignées

La Fédération des médecins résidents et internes estime que le gouvernement tarde à

JULES RICHER

agir pour régler la pénurie de médecins en régions éloignées

au Québec. Au surplus, elle croit qu'un plus grand nombre de jeunes médecins s'établiraient à l'extérieur des grands centres si on les y encourageait davantage.

Tout en louant le ministère de la Santé et des Affaires sociales

d'avoir mis sur pied une équipe chargée de faire connaître aux médecins en formation les régions éloignées, les représentants de la Fédération ont déploré que cette initiative survienne aussi tard. Le Dr Alain Sirard, président de l'organisme, a dit que cette équipe vient tout juste de voir le jour, alors que de nombreux médecins finissants se sont engagés auprès d'un centre hospitalier depuis plusieurs mois.

Le Dr Sirard estime que les chances de recruter des jeunes médecins sont fort minces actuellement. Pour les inciter à aller pratiquer à l'extérieur des grands centres, dit-il, il faudrait leur proposer des conditions plus alléchantes. Ainsi, les médecins finissants qui passeraient au moins une année en région

éloignée devraient pouvoir conserver leur pleine rémunération s'ils désirent revenir en milieu urbain. Un décret gouvernemental de 1982 abaisse le salaire versé aux médecins pratiquant dans les grands centres urbains et l'augmente dans les régions éloignées.

Par ailleurs, l'organisme est d'accord avec la Corporation professionnelle des médecins du Québec et les fédérations québécoises d'omnipraticiens et spécialistes qui désirent que l'on augmente de 50 par année le nombre de spécialistes qui sont formés. Ces derniers devraient obligatoirement aller pratiquer en régions éloignées. Sur ce deuxième point, cependant, les jeunes médecins ont indiqué, hier, qu'il faudrait que la durée du séjour n'excède pas une année.

SONY et Fortin TV
vous offrent
LA VENTE
«DÉGEL DU PRINTEMPS»

SLNFR-70 SONY
● Convertisseur
● Télécommande
● Ralentir et pause parfaite
● 6 programmes / 7 jours
799.95\$ 649.95\$

KV-1972R SONY
● 20" Trinitron
● Convertisseur 105 canaux
● Télécommande
799.95\$ 699.95\$

CDP70 SONY
● Table de lecture de disque compact
● Mémoire programmable à 16 entrées
● Télécommande RM-D1K (facultatif)
● Deux voies
À PARTIR DE 395.95\$

KV-25 XBR KV-20 XBR
DISPONIBLES, LIVRAISON IMMÉDIATE

Service à domicile fait par nos techniciens.

A. FORTIN ÉLECTRONIQUE
CENTRE ÉLECTRONIQUE COMPLET TV • VIDEO • STEREO
EN AFFAIRES DEPUIS 1949
47 OUEST, FLEURY 381-9261

Chaudière, un séjour d'affaires
... un jugement de valeur

Ottawa/Hull 78\$ chambre seulement, occupation simple ou double
■ aucun minimum de nuitées requis
■ réservations garanties sont pré-enregistrées
■ mini-bar et films en primeur dans votre chambre
■ accès à un club de santé privé
■ à quelques minutes de la Colline parlementaire
■ membre de l'association Preferred Hotels
■ récipiendaire de la cote 6 fleurs de l'État du ministère du Tourisme du Québec

Hotel Plaza de la Chaudière
2, rue Montcalm, Hull, Québec J8X 4B4
(819) 778-3880
Sans frais 1-800-567-1991

Journées d'études aux Messageries Dynamiques

Insatisfaites des offres monétaires qu'on vient de leur proposer, une trentaine d'employées des Messageries Dynamiques, qui supervisent la distribution du *Journal de Montréal*, ont décidé de tenir deux journées d'études afin d'inciter leur employeur à réviser ses offres à la hausse. La première de ces journées d'études, marquée par du piquetage devant le siège principal de la compagnie, une division de Québecor Inc., situé sur le boulevard Lebeau à Ville Saint-Laurent, s'est déroulée hier et la deuxième doit avoir lieu aujourd'hui.

Affiliées au local 145 du Syndicat de l'imprimerie et des communications, les syndiquées (le syndicat compte un répartiteur et trente femmes) négocient présentement leur première convention collective.

Selon le président du local 145, Jean-Pierre Gallant, les of-

fres des Messageries Dynamiques prévoient des augmentations de l'ordre de 8 p. cent, sur une période de trois ans, des augmentations jugées dérisoires, compte tenu de la classification des employées et du rattrapage à faire dans le cas de plusieurs d'entre elles, dont le salaire hebdomadaire ne dépasserait pas \$300.

C'est pour bien montrer le sérieux de leurs revendications que les syndiquées des Messageries Dynamiques ont décidé, après avoir pris un vote de grève, d'utiliser des moyens de pression. La prochaine rencontre de négociations est prévue pour le 6 mars.

Interrogé en fin de journée, hier, le directeur des ventes des Messageries Dynamiques, Christian Mailloux, a déclaré que le piquetage et la journée d'études n'avaient pas gêné les opérations.

L. ROCCO EBENISTE

MOBILIER DE CUISINE
Style oriental
5 Mx. Bois solide
laqué noir.
Choix de couleurs.
Choix de grandeurs de table.
Ord. \$1199
SUPER-SPECIAL \$649

MOBILIER DE CHAMBRE style moderne
fini laqué blanc, autres couleurs au choix
Lit 39", 54", 60"
899
SUPER-SPECIAL

MOBILIER DE SALON
2 Mx
SOFA et CAUSEUSE
choix de couleurs
695
GRAND SPECIAL

MANUFACTURIER DE MEUBLES MODERNES OUVERT AU PUBLIC
2414 est. MONT-ROYAL **521-0631** LIVRAISON IMMÉDIATE ou PLAN MISE DE COTE

QUEL QUE SOIT L'ENDROIT OÙ VOUS AVEZ ACHETÉ VOTRE...

STELLAR ou **pony**
Venez essayer notre

SERVICE

Vous y découvrirez des gens sympathiques, pleins d'attention, qui vous traiteront aux petits soins.

chomedey HYUNDAI

2480, boul. LABELLE, Chomedey 682-6000



Louez une PONY86 à partir de **\$124.95** par mois (comptant \$950 plus taxes, bail 48 mois)

TÊTES
D'AFFICHE

Guy Pinard

Au générique

■ La Ville de Brossard honore récemment cinq de ses citoyens pour leur remarquable contribution à la communauté l'Ordre du mérite de Brossard. Les cinq récipiendaires de cet honneur remis pour la première fois cette année sont Clément Blanchette, Madeleine Bouvier, Anita Brunet, Jean-Charles Desrochers et Gérard Vaillancourt.

MM. Marcel Cézavan et Maurice Jodoin, respectivement président du conseil d'administration et président et chef de la direction du Trust Général du Canada reçoivent leurs invités ce soir, à 17 h, dans la salle de bal de l'hôtel Château-Champlain. Cette réception suivra l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société.

Pierre Brossard, recteur intérimaire de l'Université du Québec à Montréal, recevait hier à la salle des Boisées du pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM les quatre étudiants au programme MBA pour cadres de l'UQAM qui ont remporté le premier prix annuel de cas MBA. Il s'agit de Normand Alaire, Guy Bérard, Paul Doucet et Chantal Thériault.

La section canadienne francophone d'Amnistie Internationale présente le dîner-bénéfice de son 25e anniversaire de fondation samedi, à la salle de bal de l'hôtel du Parc, et on profitera de la circonstance pour honorer John Peters Humphrey, corédacteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme et premier président d'Amnistie interna-

Bernard Courteau
veut réhabiliter la
mémoire de Nelligan

■ Bernard Courteau lance aujourd'hui à la bibliothèque de l'hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine un ouvrage intitulé *Les fables de Lafontaine*. Vous avez bien lu Lafontaine, sans « f » majuscule et en un mot, pour le différencier du célèbre fabuliste.

La ressemblance est évidemment voulu par l'auteur de cet ouvrage publié à compte d'auteur (éditions Émile-Nelligan).

Photo Robert Nadon, LA PRESSE
M. Bernard Courteau

tionale. Parmi les personnalités qui ont promis de participer, on retrouve Louise Roy, pdg de la STCUM, Jean Doré, chef de l'opposition au Conseil municipal, le juge Albert H. Malouf, l'ex-ministre Pauline Marois et une brochette de représentants de la gent artistique. Le prix du billet a été fixé à \$100.

Gilles Mercure, président et chef des opérations de la Banque Nationale du Canada, a procédé hier au lancement de la campagne de l'Association du diabète du Québec, dont il assume la présidence. Son prédécesseur à ce titre, Pierre Des Marais II, et le Dr Jean-Louis Chlason, président de l'Association, étaient également de la partie. Même si l'objectif de \$500 000 représente une augmentation de 40 p. cent par rapport aux résultats de la campagne de 1985, il demeure modeste si on le compare à ce-

Directeur des pavillons à cette institution pour handicapés mentaux, M. Courteau y traite du comportement et des habitudes de tous ceux qui vivent dans ce milieu, à partir d'observations anecdotiques.

Méconnu malgré son oeuvre, M. Courteau s'est déjà attaqué à un prochain ouvrage, qui risque de faire beaucoup de bruit lorsqu'il sera lancé d'ici quelques mois.

Intitulé *Émile Nelligan n'était pas fou*, et basé sur la documentation officielle de l'hôpital L.-H.-Lafontaine (ex-Saint-Jean-de-Dieu), cet ouvrage entend faire la preuve qu'Émile Nelligan n'était pas fou lorsqu'il a été interné pour la première fois à la retraite Saint-Benoît, le 9 juillet 1899. Précédemment, Nelligan avait raté la « dernière chance » que lui avait offerte son oncle jésuite, le R.P. Théophile Hudon, en l'inscrivant au collège Sainte-Marie le 2 mars 1897 (donc au beau milieu d'une année scolaire, ce qui n'était certes pas de nature à le calmer).

M. Courteau affirme qu'il y fera des révélations étonnantes. À titre d'exemple, il y révélera que les seules interventions imposées à Émile Nelligan pendant son internement ont été d'ordre physique et non psychique. Cette oeuvre devrait intéresser les nostalgiques de Nelligan...

lui d'autres associations du Québec.

Alfred Martel, président de l'agence de publicité Marketel est heureux d'annoncer le choix de son agence par le groupe Dismat, le plus grand distributeur (avec 120 points de vente) de matériaux de construction au Québec. Alain Leblanc, directeur du Marketing de Dismat Inc., a signé le contrat au nom de son entreprise.

Quatre frères des Écoles chrétiennes, Aurélien Dogenais, Alfred Vallée, Gilbert Van Sanh et Rodrigue Cyr collaborent avec des religieuses et un jésuite au succès du Baluchon, un centre d'apprentissage en milieu défavorisé ouvert aux jeunes du quartier Saint-Henri. Le centre est installé au sous-sol de l'église Saint-Irénée, à l'angle des rues Atwater et Delisle.

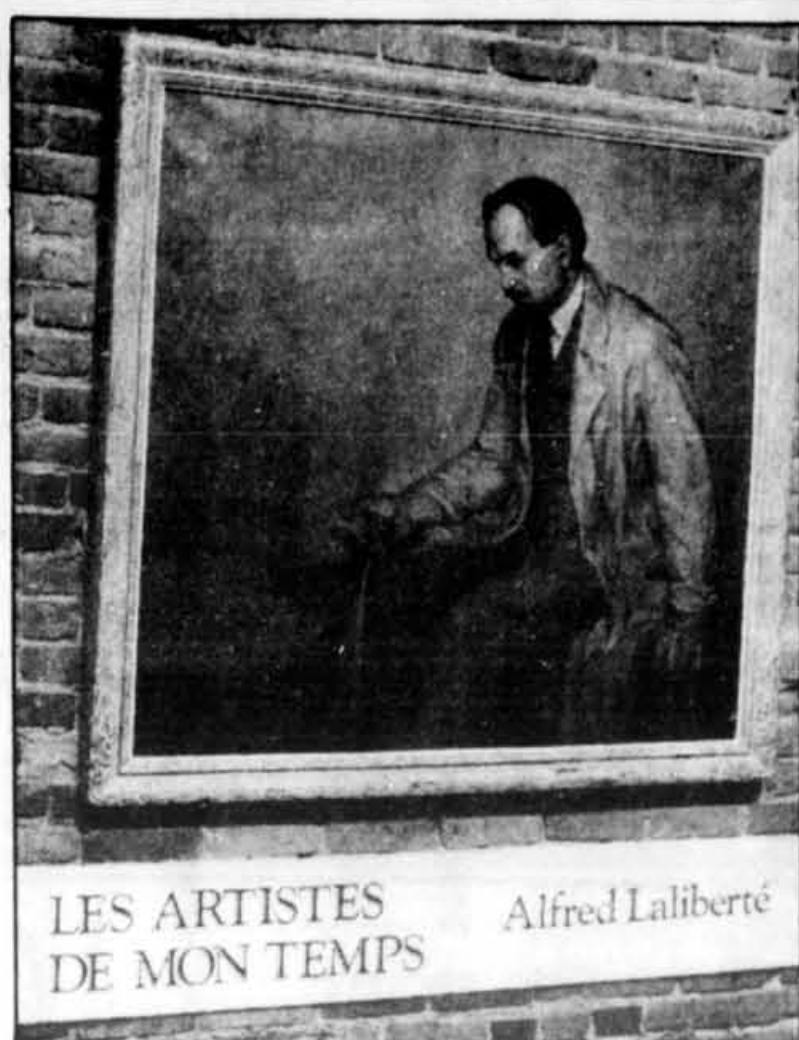


Photo Robert Nadon, LA PRESSE

Alfred Laliberté à l'honneur

■ Le musée Marc-Aurèle Fortin, au 118 rue Saint-Pierre, est le théâtre depuis hier d'une exposition de la collection de peintures du sculpteur Alfred Laliberté, toutes des oeuvres d'artistes qui lui étaient contemporains (il a possédé jusqu'à 120 peintures). Le tableau présenté en photo est un portrait d'Alfred Sheriff Scott, peint par Laliberté lui-même. Simultanément, on procédait au lancement du livre *Les artistes de mon temps*. Il s'agit d'un manuscrit de Laliberté, présenté et annoté par Odette Legendre (une nièce du sculpteur) et publié aux éditions Borel Express. Mme Legendre rappelle que ce livre est le deuxième publié à partir des manuscrits de Laliberté, après *Mes souvenirs*, édité en 1978. Mme Legendre s'attaque maintenant à la rédaction d'une biographie de son oncle, à partir de documents dont certains sont inédits. Quant au musée dirigé par René Buisson, il possède pas moins d'une cinquantaine de tableaux de Marc-Aurèle Fortin.

lien de parenté avec le rédacteur de cette chronique).

■ Pour marquer le 20e anniversaire de l'ouverture officielle du métro de Montréal, il serait intéressant de retracer les architectes des stations de métro afin qu'ils nous racontent ce qu'ils ont fait depuis. J'aimerais également retracer les anciens du Comité organisateur des Jeux olympiques de Montréal et d'Expo 67, le temps de se rappeler de bons souvenirs. Merci à l'avance à ceux qui répondront à cet appel. On peut m'atteindre au 285-7070.

À DIMANCHE

Le président de la CUM aux
cadres: les citoyens ont droit
à un service de haute qualité

■ Au cours d'une rencontre qu'il a eue avec tous les cadres et les directeurs de service, le président de la Communauté urbaine, M. Michel Hamelin,

FLORIAN BERNARD

leur a demandé d'adopter une philosophie qui place le citoyen en position de bénéficiaire ultime et privilège, vers qui convergent tous les efforts et toutes les énergies.

Il a souhaité que tout le personnel de la CUM, patrons com-

me simples ouvriers, policiers et employés du transport en commun, chefs de service et subalternes, collaborent à la poursuite de cet objectif, en gardant toujours à l'esprit que le citoyen s'attend et a droit de recevoir des services d'une haute qualité, au meilleur coût possible.

C'est un nouveau concept de qualité de vie pour l'ensemble du territoire métropolitain que le nouveau président de la CUM veut implanter dans tous les secteurs. La CUM doit être, selon M. Hamelin, un endroit où les

gens se sentent heureux. Selon lui, les employés de la CUM peuvent et ont le devoir de participer activement à cette sensation de bien-être en raison des fonctions qu'ils exercent au sein du gouvernement métropolitain.

« Vous êtes les représentants, les ambassadeurs de la Communauté. Il importe que le lien qui se crée des milliers de fois par jour avec les citoyens soit imprégné de tact, de respect et d'attention et que l'on mette l'accent sur la qualité des services rendus ».



FÉLICITATIONS AUX RÉCIPENDAIRES

Mercredi dernier avait lieu à LA-PRESSE la remise des primes aux agents et gérants de district qui se sont distingués lors de la promotion «Stéréomanie 85». Cette rencontre avait pour but de souligner leurs excellentes performances au cours de cette promotion du service des Ventes du journal.

Dans l'ordre habituel (assis, de gauche à droite): André Bastien, Pierre Hébert, Mario Gourdeau, Russel Morin; (debout) Jean-Pierre Champagne, gérant des ventes, zone extérieure, Michel Dupuis, directeur des Ventes du journal, Jean-Marc Beaulieu, Roger D. Landry, président et éditeur de LA-PRESSE, Mario Massie, Robert Morin et Jacques Van Dersmissen, gérant des ventes, zone métropolitaine.

MICROVENDEX
MONTREAL

SPÉCIALISTE-CONSEIL EN IBM ET COMPATIBLES



Pour que vos logiciels donnent leur plein rendement, choisissez un ordinateur personnel avec une mémoire de 640 K; le coût des puces est tombé de 75% depuis un an! ■

MATÉRIEL INFORMATIQUE À MICRO PRIX

IBM XT

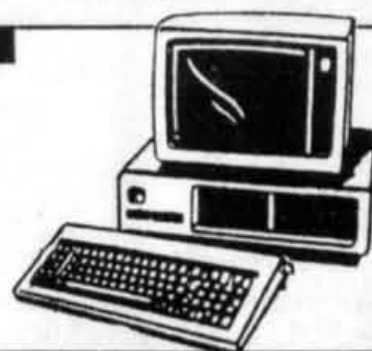
- Mémoire 640 K
- Lecteur de disque
- Disque rigide de 20 meg.
- Écran monochrome Roland à haute résolution

\$5050

IBM AT

- Mémoire 512 K
- Lecteur de disque 1.2 meg.
- Disque rigide de 20 meg.

\$6995

COMPAQ
PORTATIF

- Mémoire 256K
- 2 lecteurs de disque
- Écran monochrome vert Compaq

\$3495

COMPAQ
DESKPRO

- Mémoire 640 K
- Lecteur de disque
- Disque rigide de 20 meg.
- Écran Compaq (vert ou ambre)

\$4650

SPÉCIAUX DE FÉVRIER
IMPRIMANTES
EPSON

Epson 286 remplace le FX-185

\$1050

Epson LQ 1000 — qualité lettre (câbles inclus)

\$1295

LOGICIELS À PRIX LOGIQUES

Nous offrons une variété de logiciels français et anglais à prix réduits.

QUELQUES LOGICIELS
FRANÇAIS

Word Perfect \$450
Word Star \$399
L'Éditexte \$399

Pour le comptable — One-Write Plus — \$350 (module principal — journal général)

ÉCRANS

- Roland haute résolution \$199
- Princeton couleur HX \$849
- IBM couleur \$999
- IBM couleur haute résolution \$1250

PÉRIPHÉRIQUES À PRIX COMPATIBLES

DISQUES RIGIDES

- 10 Megabyte Shugart \$699
- 20 Megabyte Seagate \$949
- 30 Megabyte Seagate \$1395

CARTES
ADDITIONNELLES

Montez au niveau 640k avec la carte 384K multi-fonction \$299
Carte graphique compatible avec la carte «Hercules» \$219

COMPAREZ
NOS PRIX
IMBATTABLES!

MICROVENDEX MONTREAL INC.

(514) 849-1363

137, rue Saint-Pierre, Bureau 118
Montréal H2Y 2L6
Tél.: 055-61855
Ouvert de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi

Achat sur place ou par la poste. Frais de livraison en sus.



AU PROCÈS DE Me RÉAL CHARBONNEAU

La « moralité » de Michel Blass est mise en question

Il a été longuement question, hier, au procès de Me Réal Charbonneau, de la « moralité » du témoin-clé Michel Blass, un ancien tueur à gages devenu, voilà cinq mois, un collaborateur de la Sûreté du Québec.

JOYCE NAPIER

Blass, 41 ans, témoigne depuis deux jours contre son ancien avocat, Me Charbonneau, accusé de tentative d'entrave à la justi-

ce. Mardi, le témoin avait expliqué comment Me Charbonneau avait tenté de le persuader de nier le témoignage d'un membre du groupe de motards des Hell's Angels, Yves « Apache » Trudeau. Ce témoignage impliquait Blass dans l'explosion d'un immeuble du boulevard de Maisonneuve où quatre personnes avaient perdu la vie le 25 novembre dernier.

Condamné à l'emprisonnement à perpétuité après avoir plaidé coupable, le 7 février, à

12 homicides involontaires, Blass a expliqué au tribunal, hier, les détails de son « deal » avec la SQ.

Après son arrestation, le 13 septembre, Blass, qui avait des relations « amicales » avec les Hell's Angels, avait décidé de collaborer avec la police parce qu'il craignait les représailles d'un groupe qu'il a appelé la « gang de l'Ouest ». Il s'était engagé à plaider coupable à ces 12 accusations d'homicides si, en retour, il pouvait purger cinq

années d'emprisonnement à Parthenais, dans l'aile réservée aux délateurs. (A noter qu'il a présentement la télévision couleur et le téléphone dans sa cellule et qu'il reçoit \$25 par semaine de la SQ.)

Ensuite, il passerait deux années dans une prison provinciale et deux autres dans une maison de transition. Puis il serait sujet à une libération conditionnelle. En échange, Blass témoignerait pour la poursuite dans des causes où il avait été

impliqué, incriminant d'anciens associés et connaissances.

Pendant le contre-interrogatoire, l'avocat de Charbonneau, Me Jean-Claude Hébert, s'est interrogé longuement sur « l'intégrité » de ce témoin, un homme au casier judiciaire très chargé et « qui parle de meurtre comme s'il parlait d'un vol à l'étalage ».

Blass a intérêt à « colorer » son témoignage contre son ancien avocat, de continuer Me Hébert, espérant ainsi tirer encore plus profit de son « deal » avec les policiers.

Il a été établi que Blass avait non seulement été impliqué dans l'affaire de l'explosion, mais qu'il avait livré lui-même un appartement rempli d'explosifs à l'appartement 917 de l'immeuble Le Maisonneuve. On l'avait payé \$54 000 pour ce « contrat » et on devait lui verser encore quelque \$100 000, somme qui lui aurait permis de payer les ho-

noraires de son avocat, Me Charbonneau.

Mais, ce que Me Charbonneau ignorait, c'est que Blass était devenu délateur de la police en septembre. Pendant leurs entretiens « privés » à Parthenais vers la fin de septembre, Blass avait sur lui, à l'insu de son avocat, un magnétophone pour enregistrer les propos qui serviraient plus tard de preuve contre l'avocat.

L'avocat de la défense a dit que Blass faisait preuve d'une effrayante « absence de sentiments » et qu'on lui avait permis de plaider coupable à des accusations réduites d'homicides alors qu'on aurait pu l'enfermer pour meurtre pendant au moins 25 ans dans un pénitencier.

Le juge André Bilodeau, de la Cour des sessions, qui préside ce procès, a reconnu qu'on avait en effet « fait un beau cadeau » au témoin, mais qu'il ne lui appartenait pas de rectifier une situation qu'on pourrait croire injuste.

Blass a ensuite commencé à expliquer les circonstances des 12 homicides en question, qu'il a qualifiés de « règlements de comptes », des « contrats » qu'il a exécutés pour le meilleur offrant. Parfois, il lui arrivait même de connaître sa victime.

Le procès reprendra au mois de mai.

Procès pour agression sexuelle

Deux plaintes avaient déjà été portées en 1983 contre Donald Hylands, père de quatre enfants, qui subi depuis deux jours, devant le juge Jean-Paul Dansereau, de la Cour des sessions, son procès pour avoir agressé sexuellement une handicapée l'automne dernier.

JOYCE NAPIER

L'accusé, chauffeur d'autobus pour le service aux handicapés de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, aurait agressé sa victime de 42 ans le 20 novembre alors qu'elle rentrait chez elle.

L'instruction a révélé que, ce jour-là, la victime était allée au Centre Lucie-Bruno pour handicapés. A sa sortie, elle aurait dit à Hylands, 53 ans, qu'elle rentrerait toute seule.

La victime se déplace en chaise roulante. Selon son témoignage, l'accusé l'attendait lorsqu'elle est arrivée à son domicile. Il l'a aidée à s'installer chez elle et lui a offert une lampe de poche, un des objets qu'il avait l'habitude de vendre à ses passagers. En retour, Hylands l'aurait forcée à avoir des rapports avec lui. Elle devait par la suite porter plainte à la police.

Le prévenu a nié l'accusation, soulignant qu'il avait bien offert ce cadeau à la victime mais sans rien demander en retour. Il l'attendait en face de chez elle ce jour-là, a-t-il dit, parce qu'il faisait froid et qu'il voulait l'aider.

Suspendu sans solde depuis cet incident, Hylands fut appréhendé alors qu'il rentrait au garage. Lorsqu'il descendit de son véhicule, sa braguette était enroulée et il avait dans sa poche un livre intitulé « S'il bouge, embrasse-le », un ouvrage que l'accusé n'aurait pas lu entièrement et qu'il a qualifié de marquant mais non érotique.

Quant à sa fermeture-éclair, il fit valoir aux policiers qu'en descendant de son autobus il avait fait le grand écart et qu'elle s'était ouverte.

Le procureur de la Couronne, Me Jean Lecours, a voulu introduire en preuve deux plaintes semblables portées contre Hylands en 1983, selon lesquelles ce dernier aurait caressé deux handicapées. Suspendu pendant un certain temps, il ne fut jamais traduit devant les tribunaux à ce propos. Le juge Dansereau a dit qu'il entendra les témoignages et décidera ensuite si ces dépositions pourront servir de preuve contre l'accusé.

Enquête reportée

RIMOUSKI (PC) — L'enquête préliminaire du directeur de la police municipale de Rimouski, Gilles Potvin, a été reportée hier au 12 mars.

Le policier de 48 ans est accusé de sept agressions sexuelles sur des adolescentes âgées de 12 à 17 ans.

Les délits auraient été commis entre janvier et juillet 1984 alors que M. Potvin agissait, en plus de ses fonctions de chef de police, comme entraîneur de l'équipe de natation Les Dauphins, de Rimouski.

L'accusé a été suspendu sans solde par le conseil municipal pour une période de temps indéterminée.

Agressions sexuelles Par ailleurs, les policiers de la Communauté urbaine de Montréal ont procédé hier à l'arrestation d'un résident d'Anjou soupçonné d'agressions sexuelles et de grossière indécence sur des mineurs. Le suspect, âgé de 40 ans, aurait abusé de quatre garçons dont l'âge varie entre 11 et 15 ans. Ces incidents seraient survenus entre avril 1985 et janvier dernier.

OUVERT AU PUBLIC • JOURS DE SOLDE EXTRA SPÉCIAUX

VÊTEMENTS MODE POUR FEMMES ET HOMMES

A. Gold & Sons®
Depuis 1899

50-80%
DE RABAIS

Solde d'Entrepôt

2050 BLEURY CENTRE-VILLE
1er étage angle Président-Kennedy, entre Sherbrooke et de Maisonneuve.

AUJOURD'HUI ET VENDREDI.. 9h - 21h
SAMEDI..... 9h - 17h

COMPLETS POUR HOMMES: courts, réguliers, longs. Les meilleurs tricotés. Worsted tout laine. Mélange de laine. Rayés, unis. Choix de couleurs. Boutonnage simple et double.

ORD \$250 SOLDE \$99
ORD \$260 SOLDE \$139
ORD \$265 SOLDE \$149
ORD \$275 à \$325 SOLDE \$159
ORD \$295 à \$385 SOLDE \$199
ORD \$295 Grandes tailles 46 à 56 SOLDE \$169

PIECES DE TISSU POUR COMPLETS ET TAILLEURS 3/4 verges.

ORD \$70 SOLDE \$15

VESTONS SPORT POUR HOMMES: courts, réguliers, longs. «Tweeds» tout laine. Unis, rayés et chevrons. Vaste gamme de couleurs. Moins variés.

ORD \$185 (Groupe spécial) SOLDE \$39
ORD \$195 (Laine et soie) SOLDE \$79
ORD \$145 SOLDE \$79
ORD \$165 SOLDE \$89
ORD \$175 SOLDE \$99
ORD \$185 SOLDE \$109

BLAZERS MARINE POUR HOMMES: boutonnage simple.

ORD \$145 SOLDE \$91.75

VESTONS SPORT MODE POUR JEUNES HOMMES.

Boutonnage simple et double. «Tweeds» gris foncé et brun.

ORD \$165 à \$180 SOLDE \$60

BLAZERS MARINE POUR JEUNES HOMMES: boutonnage double.

ORD \$125 SOLDE \$50

PANTALONS POUR HOMMES: TAILLES 28 à 52. Flanelle 100% laine. «Tweeds». Polyester, velours côtelé, jeans en denim, pantalons mode avec plis.

Groupe spécial SOLDE \$15
ORD \$45 SOLDE \$22
ORD \$55 SOLDE \$25
ORD \$55 SOLDE \$29.75
ORD \$65 SOLDE \$35
ORD \$65 grandes tailles 48 à 52 SOLDE \$36.75

PALETOTS D'HIVER: BOUTONNAGE SIMPLE ET DOUBLE.

Tout laine, «Tweeds», unis.

ORD \$395 SOLDE \$149

ORD \$350 SOLDE \$175

IMPERMEABLES POUR HOMMES: STYLES ASSORTIS.

ORD \$110 à \$125 SOLDE \$69

ORD \$8.50 (Imperméables de voyage) SOLDE \$3.75

CHAUSSURES, BOTTILLONS HABILES, BOTTES D'HIVER, MOCASSINS, PANTOUFLES, CHAUSSURES SPORT ET SANDALES POUR HOMMES.

Mocassins habiles Capricci SOLDE \$60

Se vendaient \$110 à \$125

Chaussures habiles Nunn Bush, Cavendish et Sergio Testa

Se vendaient \$100 à \$125 SOLDE \$50

Chaussures Sport Nunn Bush et Plattelli

Se vendaient \$60 à \$85 SOLDE \$30

Bottes mode d'hiver en cuir

Se vendaient \$125 SOLDE \$60

Bottes d'hiver isolées Nokia de Finlande

Se vendaient \$65 SOLDE \$30

Bottillons italiens, habiles en cuir

Se vendaient \$110 SOLDE \$50

Bottillons et chaussures Nino Pace d'Italie

Se vendaient \$85 et \$95 SOLDE \$40

Pantoufles en cuir

Se vendaient \$30 et \$35 SOLDE \$15

Sandales en cuir

Se vendaient \$25 SOLDE \$10

Chaussures en toile Gold Sport et Nunn Bush

Se vendaient \$20 et \$25 SOLDE \$10

CHEMISES SPORT POUR HOMMES ET JEUNES HOMMES.

Manches courtes et manches longues. P.M.G. très G.

Groupe spécial SOLDE \$10

ORD \$40 à \$48 SOLDE \$20

ORD \$48 à \$60 SOLDE \$24

CHEMISES HABILLÉES. Vaste choix de couleurs et de cols dans des tissus unis, rayés, carreaux.

ORD \$32.50 à \$47.50 SOLDE \$20

Groupe spécial SOLDE \$10

CRAVATES ÉLÉGANTES: SUPERBE COLLECTION.

Cravates 100% polyester

ORD \$12.50 et \$13.50 SOLDE \$5

Cravates 100% soie

ORD \$20 à \$25 SOLDE \$12.50

CEINTURES EN CUIR VÉRITABLE. Choix de styles et de couleurs.

ORD \$18.50 SOLDE \$12.50

ORD \$28 SOLDE \$18.50

PYJAMAS: MARQUE RÉPUTÉE

ORD \$34 SOLDE \$17

PEIGNOIRS ET ENSEMBLES DE DÉTENTE POUR HOMMES EN RATINE DE VELOURS

ORD \$75 à \$90 SOLDE \$40

CHAUSSETTES POUR HOMMES. Choix de 15 couleurs.

Orlon et nylon

ORD \$4.50 chacun SOLDE \$2

Mélange laine «Kroy» ORD \$4.75 SOLDE \$3.19

3 DERNIERS JOURS
AUJOURD'HUI
VEND. ET SAMEDI
PLUSIEURS NOUVELLES
AUBAINES



MÉTRO PLACE-DES-ARTS

JUSTE DEVANT NOTRE PORTE

A. Gold & Sons
Depuis 1899
Entrepôt

SHERBROOKE
ENTREPÔT
PRÉSENTANT
MÉTRO PLACE-DES-ARTS
MAISONNEUVE

MAGASINEZ TOT POUR UN MEILLEUR CHOIX
AUJOURD'HUI
VENDREDI ET SAMEDI.
LA MARCHANDISE ANNONCÉE ICI N'EST
DISPONIBLE QU'À NOTRE ENTREPÔT

American Express, Visa, MasterCard, Diners, Carte Blanche

2050, BLEURY
1er ÉTAGE
CENTRE-VILLE
ANGLE PRÉSIDENT-KENNEDY ENTRE
SHERBROOKE ET DE MAISONNEUVE

26^e ANNIVERSAIRE

J.M. SAUCIER ELECTRONIQUE

**DÎNER POUR DEUX
À NOS FRAIS**

À l'achat d'un vidéo, système
de son, télécouleur ou four
micro-ondes de \$450 et plus.
Limite 1 par client.

*C'est
la fête!*

**HÉLÈNE
DE CHAMPLAIN**



Découvrez la fine cuisine du
«Hélène-de-Champlain» grâce
à J.M. Saucier pendant sa
vente 26^e anniversaire

SHARP

NOUVEAU 1986

- Minuterie
- Capacité 0.43 pied cube
- 400 watts de puissance

\$249⁹⁹



RCA

TÉLÉCOULEUR 14"

- Syntonisation VHF-UHF
- autocouleur
- 100% transistorisé

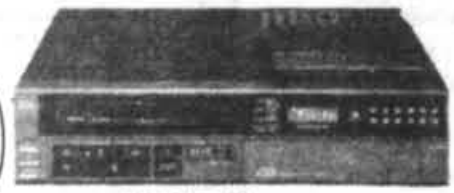
MODÈLE EKR-330

Était: ~~\$299.95~~

\$247⁹⁹



MAGNÉTOSCOPE VHS



- Accès frontal
- Télécommande 8 fonctions
- Programmable
- Syntonisation à 12 présélections

\$347⁹⁹

SUPER
SPECIAL

NOUVEAU
MODÈLE 1986

HITACHI

TÉLÉCOULEUR 20"
Modèle MT-1951

\$500

GRATUIT en
location de films



- Syntonisation UHF-VHF
- Ecran luminaire 20"
- Système autocouleur

\$499⁹⁹

BASE
INCLUDE

RCA

TÉLÉCOULEUR 20"

MODÈLE FLR-488

- Télécommande digitale 22 fonctions
- Affichage à l'écran
- Syntonisation électronique 122 canaux

\$547⁹⁹

\$500
GRATUIT en
location de films

TÉLÉCOMMANDE

ELECTROHOME

\$500
GRATUIT de
location de films

MONITEUR
COULEUR 20"

Modèle 48CB14

- Entrée Audio / Vidéo
- Télécommande 18 fonctions
- Syntonisateur électronique 105 canaux
- Tube image bleu optique

\$649⁹⁹



HITACHI

MAGNÉTOSCOPE VHS



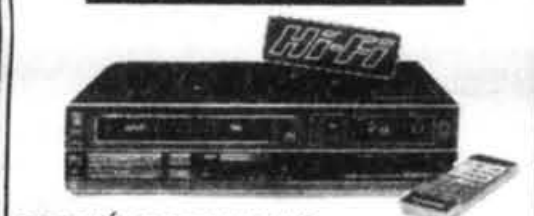
Modèle VT-63

- 4 programmes 14 jours
- Télécommande à 13 fonctions
- Rebobinage automatique
- Syntonisation 105 canaux

\$599⁹⁹

GRATUIT 1000^h
DE LOCATION DE FILMS

ELECTROHOME



MAGNÉTOSCOPE VHS

Modèle HVRB-38

- Accès frontal
- Télécommande sans fil 16 fonctions
- Syntonisation électronique 105 canaux
- Programmable 4 programmes / 14 jours

\$799⁹⁹

GRATUIT 1000^h
DE LOCATION DE FILMS

HITACHI

TÉLÉCOULEUR 20"

Modèle MT-2555

- Tube image Luminaire 20"
- Télécommande 19 fonctions
- Syntonisation électronique 105 canaux
- Affichage à l'écran

\$699⁹⁹

GRATUIT \$500
EN LOCATION DE FILMS



BASE
INCLUDE

TÉLÉCOMMANDE

RCA

Télécouleur 26"

- Télécommande à accès direct
- Affichage du poste à l'écran
- Syntonisation électronique 122 canaux

MODÈLE GKR-681

\$799⁹⁹

\$500
GRATUIT en
location de films



RCA

MONITEUR COULEUR 26"

Modèle GKR-772

- Télécommande 26 fonctions
- Entrée audio-vidéo
- Syntonisation digitale 105 canaux
- Cabinet de style contemporain

\$899⁹⁹

\$500
GRATUIT en
location de films



HITACHI

Moniteur-Couleur 28"

Modèle TE-4400

- Affichage des fonctions à l'écran
- Syntonisation 120 canaux
- 400 lignes de définition
- Entrée Audio / Vidéo
- Contrôle des basses et aigües

\$1399⁹⁹

\$500
GRATUIT en
location de films



LUXMAN

90
WATTS



- Récepteur AM-FM stéréo, digital, programmable, de 45 watts par canal, à 8 mémoires.
- Tourne-disque semi-automatique modèle PD-210.
- 2 haut-parleurs à 3 voies CARRERA de fabrication allemande.

789⁹⁹\$

KENWOOD

80
WATTS

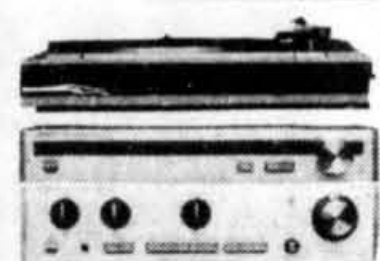


- Récepteur AM-FM stéréo modèle KRA-20, digital, de 40 watts par canal.
- Égalisateur 5 bandes incorporé.
- Magnétocassette double modèle KX-644.
- Tourne-disque semi-automatique modèle KD-34.
- 2 haut-parleurs à 3 voies de 70 watts chacun. LSK-300.

799⁹⁹\$

LUXMAN

90
WATTS



- Amplificateur stéréo 45 watts par canal, modèle L-215.
- Syntonisateur AM-FM stéréo modèle T-210.
- Tourne-disque semi-automatique modèle PD-210.
- 2 haut-parleurs CELESTION modèle DL-4.

999⁹⁹\$

Sansui

180
WATTS



- Amplificateur stéréo 90 watts par canal, modèle A-1100.
- Égalisateur paramétrique incorporé.
- Syntonisateur digital programmable, modèle T-900.
- Tourne-disque linéaire à inversion automatique, programmable, modèle PL-958.
- Magnétophone à double cassette, inversion automatique, copie haute vitesse, Dolby, modèle D-95.
- 2 haut-parleurs à 4 voies, polypropylène, modèle S-1117.
- Meuble audio de luxe, vitre, modèle SX-1000.

2499⁹⁹\$

80
MOIS DE GARANTIE

**LA TRANQUILLITÉ
AU FOYER**

J.M. SAUCIER VOUS OFFRE LA
TRANQUILLITÉ AU FOYER GRÂCE
À SA GARANTIE DE 80 MOIS
POUVANT COUVRIR LES PIÈCES
ET MAIN-D'ŒUVRE ET LE SER-
VICE À DOMICILE MOYENNANT
UN LÉGER SUPPLÉMENT

SERVICE 5 ÉTOILES

- UNE ÉQUIPE DE TECHNICIENS DIPLOMÉS
- UN ÉQUIPEMENT DE CONTRÔLE ULTRA MODERNE DÉPASSANT LES NORMES
- UN SERVICE AUTORISÉ SUR GARANTIE DES PLUS GRANDES MARQUES
- RÉPARATIONS SUR APPARELS HORS GARANTIE
- FLOTTE DE CAMIONS POUR SERVICE À DOMICILE

**GRATUIT
\$1000**

DE LOCATION DE FILMS

Une valeur de \$100 à \$1000
applicable sur la location de
films de notre club vidéo à l'a-
chat d'un vidéo et / ou d'un télé-
viseur de \$500 et plus.
**PLUS DE 3000 FILMS VHS
FRAIS D'INSCRIPTION \$20**

Le Super Marché de l'Électronique®

POINTE-CLAIRE

971 boul. St-Jean nord 694 9180

LONGUEUIL

2904 chemin Chambly 651 0070

MONTRÉAL

10090 St-Laurent 389-3541

SHERBROOKE

2144 o. King 563 9191

À PARTIR DU 3 MARS, FINI LE SPECTACLE D'accusateur qu'il était, le coroner se fait spécialiste de la prévention

Finis le spectacle! À partir du 3 mars, le coroner jouera un rôle plus discret, en retrait des caméras. La loi lui défend désormais d'identifier des coupables, de prononcer un verdict, et surtout, d'étaler la vie des témoins sur la place publique. D'accusateur, il deviendra, en quelque sorte, un spécialiste en prévention.

MARTHA GAGNON

« C'est un changement radical », affirme le Dr Jean Grenier, coronar en chef pour la province. Sa mission la plus délicate sera de refaire la crédibilité des coroners, sans en changer le nom... Jusqu'à ce jour, ces officiers publics avaient plutôt mauvaise réputation. On les accusait de manquer de sérieux et de compétence, en plus de servir les intérêts de la police dans la recherche d'indices pour solutionner un crime.

« L'enquête du coroner ne sera plus l'endroit où l'on règle des comptes », précise M. Grenier. Dorénavant, on cherchera à connaître les causes d'une tragédie plutôt que d'établir la responsabilité criminelle ou civile de quelqu'un. On s'attend à ce que le coroner ait une influence importante sur la prévention en ce qui a trait aux accidents de la route, l'utilisation de produits toxiques, les incendies, l'usage des médicaments, le fonctionnement des centres d'accueil, garderies et autres établissements publics, et même la recherche des causes de suicide. Tout un programme en perspective!

« J'y crois », assure le Dr Grenier, ex-directeur de l'hôpital Laval et des services médicaux de la Régie de l'assurance-automobile. Il donne l'exemple de l'Ontario où les recommandations de coroner ont forcé des manufacturiers canadiens à augmenter les normes de sécurité des lits de bébé, cause de nombreux accidents.

Mais il y a un hic! La nouvelle machine administrative est lourde. C'est d'ailleurs ce qui inquiète le coroner en chef. Il faudra attendre deux à trois ans avant qu'elle soit bien rodée. On ne sait encore trop comment on utilisera la masse de renseignements recueillie durant les enquêtes. Toutes ces données seront informatisées. « Notre richesse et notre force, c'est l'information; le danger, c'est d'être noyé dans toute cette paperasse. »

Le volume de travail devrait doubler et même tripler: plus de 10 000 causes, entre 200 et 300 enquêtes publiques. Tous les décès survenus dans des circonstances obscures ou violentes; tous ceux dont le médecin ne peut établir les causes probables seront soumis au coroner. Les centres d'accueil, garderies, familles d'accueil, postes de police et pénitenciers sont tenus de respecter cette procédure.

La devise du Dr Grenier est la suivante: « Le coroner doit s'assurer qu'aucun mort n'apporte avec lui, dans sa tombe, un secret susceptible de mieux protéger la vie humaine ». Cela ne signifie pas pour autant que les portes s'ouvriront toutes grandes. Le coroner continuera de buter contre la réticence des compagnies, des directeurs d'institutions, des médecins, etc. « Il y aura toujours des gens qui essaieront de cacher des choses. »

Autre changement, les enquêtes ne seront plus aussi courues par les journalistes. Les photos, les croquis, la prise de vue et l'enregistrement seront défendus dans la salle d'audience. Le coroner pourra aussi interdire la publication du nom des témoins, et même de leurs témoignages. « Ce qui compte, c'est la protection des individus », précise M. Grenier. Le coroner s'abstiendra de mener une enquête si des procédures civiles ou criminelles sont en cours ou sur le point d'être intentées.

Et le droit du public à l'information? « Les conclusions et recommandations de nos enquêtes seront publiques. Si un décès provoque des remous dans la population et les médias, le coroner se fera un devoir de fournir toutes les informations pertinentes. » Selon lui, il n'y a que les journalistes friands de sensationnalisme qui se plaignent de la nouvelle loi.

Le nombre des coroners permanents passe de 5 à 18 pour la province; ils sont avocats ou médecins. Leur sélection a été faite par un jury à la suite d'un concours public. Il y en a une centaine d'autres à temps partiel qui se promèneront d'une région à l'autre. Ils ont déjà commencé à suivre des programmes de formation. On ne compte que trois femmes parmi le groupe, dont Mme Carmen Crépén, coronar en chef adjoint qui travaillera de pair avec le Dr Claude Lachance, ancien directeur du département de pathologie de l'Hôpital juif de Montréal. Le budget s'élève à \$4 millions.

Le Québec a attendu plus de dix ans avant de modifier sa loi. L'Ontario, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et l'Alberta opèrent notamment de cette façon depuis longtemps. Le coroner s'appelle généralement « medical examiner ». Les enquêtes ressembleront à des commissions où différents spécialistes assisteront les coroners. À Montréal et à Québec, les audiences publiques se tiendront dans les Palais de justice.

Le Dr Grenier était de passage à Montréal cette semaine. Il avait entre les mains un cahier de procédures dont l'épaisseur témoigne de la difficulté qu'on aura à implanter le nouveau système. Quand on lui demande s'il est prêt, il répond: « J'aimerais disposer de plus de temps, mais il faut bien commencer. »



photo Robert NADON, LA PRESSE
Le Dr Jean Grenier, coronar en chef pour la province.

UN HOMMAGE NATIONAL À L'EXCELLENCE DANS LE SECTEUR DES AFFAIRES ET L'INDUSTRIE.

Les Prix d'excellence du Canada

FIERTÉ ET PRODUCTIVITÉ

— la base du succès des entreprises canadiennes et la clé d'une saine position concurrentielle. Partagez avec l'industrie canadienne le secret de votre succès! Participez aux Prix d'excellence du Canada 1986.

- Les lauréats voient leurs mérites reconnus lors d'une cérémonie officielle de remise des prix à l'EXPO '86 en Colombie-Britannique.
- Leurs succès font l'objet de promotion à l'échelle nationale et internationale.
- Leur prestige dans le monde des affaires est accru et.
- L'utilisation du symbole rehausse le potentiel du commercialisation de l'entreprise.

LA DATE LIMITE POUR LES INSCRIPTIONS EST LE 30 AVRIL 1986.

Remplissez le coupon ci-joint en identifiant la catégorie qui vous intéresse pour recevoir une brochure d'information avec le formulaire d'inscription ou encore, appelez 161-31 95-4100 ou 161-31 992-5004, ou communiquez avec votre bureau régional du MEIR.

Faites parvenir à:
Prix d'excellence du Canada (XEDC)
Ministère de l'Expansion Industrielle Régionale,
235, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1A 0H5.

Nom _____
Poste _____
Société _____
Genre d'entreprise _____ Catégorie N° _____
Adresse _____
Code Postal _____ Téléphone _____

Gouvernement du Canada
Ministère de l'Expansion Industrielle Régionale
L'honorable SINGHAR STEVENS, Ministre

LE CANADA RECONNAÎT L'EXCELLENCE DANS LES CATÉGORIES SUIVANTES

1. **PRODUCTIVITÉ**
Amélioration exceptionnelle de la productivité.
2. **ESPRIT D'ENTREPRISE**
Progrès exceptionnel d'une petite ou moyenne entreprise indépendante.
3. **COMMERCIALISATION**
Esprit d'invention et créativité dans tous les aspects de la commercialisation.
4. **COLLABORATION TRAVAILLEURS-PATRONAT**
Meilleure intégration du virage technologique grâce à la collaboration des employés et des cadres.
5. **INVENTION**
Progrès remarquable réalisé au niveau d'un procédé, d'une technologie ou d'un produit.
6. **TRANSFERT DE TECHNOLOGIE**
Réalisation exceptionnelle dans l'identification, le transfert, l'adaptation et l'exploitation commerciale de la technologie.
7. **INNOVATION**
Réalisation hors du commun dans l'application innovatrice d'une technologie à certains produits, procédés ou services.
8. **DESIGN INDUSTRIEL**
Valeur exceptionnelle du design d'un produit canadien.

LIVRAISON RAPIDE!

Retournez chez-vous au volant d'une Dodge Ram.

Il n'y a jamais eu de meilleur choix en montre chez votre concessionnaire de camions Dodge. Voyez-y les nouvelles wagonnettes et fourgonnettes Dodge 1986, et réalisez la meilleure aubaine possible.

C'est le moment où jamais de bénéficier du meilleur choix de couleurs, d'options, de capacité de chargement et d'un grand choix de dimensions capables de répondre à tous les besoins d'affaires, de sport, ou de détente!

La série B350 vous propose les fourgonnettes et wagonnettes les plus spacieuses au Canada.

Le bélier aux cornes d'acier vous en donne plus pour votre argent. Leur fiche technique en dit long à ce sujet. Comparez la garantie 5/80 Dodge à celle de GM et de Ford. Visitez votre

concessionnaire de camions Dodge. Vous pourriez retourner chez-vous au volant de la meilleure aubaine Dodge Ram possible.

	DODGE	FORD	GM
MOTEUR ET ROUAGE D'ENTRAÎNEMENT	5 ans/80 000 Km 100\$ déductibles	2 ans/40 000 Km 100\$ déductibles	2 ans/40 000 Km 100\$ déductibles
PERFORATIONS DUES À LA CORROSION SUR LA CARROSSERIE EXTÉRIEURE	5 ans/80 000 Km sur la carrosserie extérieure.	3 ans sur tout sauf sur les éléments du système d'échappement.	3 ans sur les feuilles métalliques de la carrosserie.

Gens d'affaires, évitez les pertes de temps, comptez sur la fiabilité que vous offrent les camions Dodge.

5/80
CAMIONS DODGE
GARANTIE
SANS FRAIS ADDITIONNELS

PROTECTION DE 5 ANS/80 000 KM SUR LE MOTEUR ET ROUAGE D'ENTRAÎNEMENT ET CONTRE LES PERFORATIONS DUES À LA CORROSION SUR LA CARROSSERIE EXTÉRIEURE.
DÉTAILS CHEZ LE CONCESSIONNAIRE.



* Cette garantie limitée ne s'applique pas aux véhicules importés, de parcs ou de location après 2 ans ou 40 000 km. Possibilité de 100 \$ déductibles. Votre concessionnaire a tous les détails.

Certains équipements ou accessoires illustrés ou mentionnés peuvent être optionnels moyennant supplément.

**ÇA BONDIT
ÇA FONCE
ÇA DODGE!**



LE BÉLIER AUX CORNES D'ACIER

